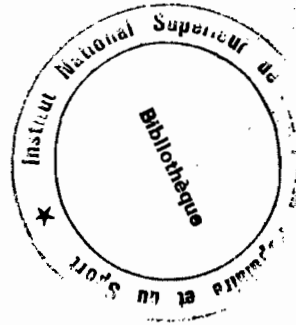


REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTERE DE LA JEUNESSE ET
DES SPORTS

INSTITUT NATIONAL SUPERIEUR DE
L'EDUCATION POPULAIRE ET DU
SPORT (INSEPS)



THEME :

L'IMPLICATION DES PARENTS DANS
LA PRATIQUE DES A.P.S. DE LEURS
ENFANTS INSCRITS AUX ECOLES
DE SPORT DE L'I.N.S.E.P.S.

MEMOIRE DE MAITRISE ES. STAPS

=====

=====

=====

=====

=====

=====

PRESENTE PAR :

ABDOU SALAM LAM

SOUS LA DIRECTION DE :

GUIBRIL DIOP
PROFESSEUR A L'INSEPS
DE DAKAR.

ANNEE DE SOUTENANCE : 1986/1987

DEDICACE

=====

Ce travail est dédié à :

- Mon père Yakham Lam

- Ma mère Adama Dabo

- Ma tante NDoumbé Lam - Puissent - ils voir en ce travail le couronnement des efforts qu'ils ont déployés et des sacrifices qu'ils ont consentis pour ma réussite scolaire.

- Tous mes frères et soeurs.

- Mes oncles Mama Dabo et Youssou Coulibaly.

- leur femme Marie Louise Dabo et Anne Marie Coulibaly,

pour m'avoir soutenu matériellement et surtout moralement à chaque fois que le besoin se faisait sentir et ceci durant toute ma scolarité.

- Mes compagnons et amis de toujours, Amadou Sadio Diallo, Ousseynou et Assane Kâ.

- Ma très chère Nakhé Gaye Sarr pour sa disponibilité agissante qu'elle a bien voulu m'accorder depuis toujours. Qu'elle veuille bien trouver ici l'expression de notre gratitude.

- A Mlle Anna Gaye.

R E M E R C I E M E N T S
=====

J'adresse mes sincères remerciements à tous ceux qui m'ont soutenu dans la réalisation de ce document et plus particulièrement à Monsieur Guibril Diop, professeur d'éducation physique et sportive et responsable du département de hand-ball à l'I.N.S.E.P.S., qui a bien voulu accepter ce mémoire et en assurer la direction.

Mes remerciements vont également à :

- Messieurs Abdoulaye Dieng et Amadou Ibrahima Dia, professeurs à l'I.N.S.E.P.S., pour leurs précieuses collaborations.

- Messieurs Pape Lô, Marc Désiré Coly, Abdoul Aziz MBaye SAGNA, Amadou DIALLO et Ousmane DIALLO, tous étudiants à l'I.N.S.E.P.S. pour leur disponibilité agissante.

Monsieur Matar DIOP (Secrétaire à la Direction Générale de la SODEFITEX) pour l'effort qu'il a consenti lors de la dactylographie de ce document.

- Ma pensée va également à Monsieur Bécaye Coulibaly et à sa famille demeurant au Camp Claudel militaire pour m'avoir hébergé et entretenu pendant 5 années.

- Je suis particulièrement redevable également à mon cousin Zaccaria SECK (SO.DE.FI.TEX.) pour s'être occupé de la reproduction et de la reliure de ce document.

S O M M A I R E
=====

	<u>PAGES</u>
<u>INTRODUCTION</u>	6
<u>CHAPITRE I. SOCIOLOGIE DES A.P.S. AU SENEGAL ET LES TEXTES</u> <u>REGLEMENTANT L'E.P.S. A L'ECOLE PRIMAIRE</u>	9
A - <u>APERCU SOCIOLOGIQUE DES A.P.S. DANS LA SOCIETE</u> <u>SENEGALAISE</u>	10
1. Place des A.P.S. dans la société traditionnelle Sénégalaise.....	10
II. Place des A.P.S. dans la société sénégalaise moderne.....	12
B - <u>PRESENTATION SOMMAIRE DES INSTRUCTIONS</u> <u>OFFICIELLES SENEGALAISES EN MATIERE D'E.P.S. A</u> <u>L'ECOLE ELEMENTAIRE ET AU DEBUT DU SECONDAIRE</u>	14
I. La loi d'orientation de l'éducation nationale.....	14
II. Le decret 72.861.....	15
III. Les instructions officielles de 1973.....	16
C - <u>ANALYSE CRITIQUE DE CES INSTRUCTIONS</u> <u>OFFICIELLES</u>	19
I. Critique de fond des textes officiels.....	19
II. Critique de forme des textes officiels.....	20
<u>CHAPITRE II. PRESENTATION SOMMAIRE DE L'I.N.S.E.P.S.</u>	22
I. <u>Introduction</u>	23
II. <u>Historique de l'I.N.S.E.P.S.</u>	24
III. <u>Présentation des Programmes d'enseignement à l'I.N.S.E.P.S.</u>	25
a) <u>Horaires et programmes des 4 années de formation</u>	27
b) <u>Horaires et programmes avec l'introduction de</u> <u>la 5° année</u>	28

IV.les écoles de sport de l'I.N.S.E.P.S.....	29
IV.1.Les milieux ouverts de L'I.N.S.E.P.S.....	29
IV.2.Les milieux fermés de l'I.N.S.E.P.S.....	30
V.Analyse critique.....	31
<u>CHAPITRE III. METHODOLOGIE DE L'ETUDE.....</u>	<u>33</u>
I.-Hypothèse de recherche.....	34
I.1.Définition de l'implication.....	34
I.2.Définition de parent.....	34
II.-Déroulement de l'expérimentation.....	35
II.1.Le questionnaire d'enquête.....	35
II.2.Le choix de l'échantillon.....	35
II.3.Distribution du questionnaire.....	36
II.4.Problèmes rencontrés.....	37
II.5.Solutions apportées.....	37
<u>CHAPITRE IV : RESULTATS DE L'ENQUETE ET COMMENTAIRES</u> <u>DES TABLEAUX.....</u>	<u>39</u>
IV. Résultats de l'enquête et commentaires des tableaux.....	40
IV.1.Conclusion partielle.....	57
IV.2.Perspectives de l'étude.....	58
IV.2.1. - Au niveau des enfants.....	59
IV.2.2. - Au niveau des parents.....	60
CONCLUSION GENERALE.....	62
ANNEXES.....	64
BIBLIOGRAPHIE.....	71

I N T R O D U C T I O N

** ** **
** **

*

A l'image des pays sous développés, le Sénégal éprouve des difficultés consécutives à l'essor de son sport. Au delà des facteurs économiques s'inscrivant dans une situation de crise mondiale, l'encadrement de sa jeunesse dans le domaine du sport pose des problèmes notoires.

Point n'est besoin de souligner cependant que l'avenir d'une nation dépend fortement d'une bonne "prise en main" des jeunes générations. Du fait de cet argument de poids, la politique sportive sénégalaise envisage de développer la pratique de masse au sein des petites catégories entre autres, afin de déboucher sur une élite nationale saine.

En cela l'I.N.S.E.P.S., par le biais de l'animation sportive contribue selon ses moyens, certes limités, au développement sportif de la jeunesse sénégalaise en essayant de toucher le maximum d'enfants à travers ses activités.

L'expérience vécue durant ces dernières années en animation sportive et en école de sport nous a permis de faire un triste constat quant au suivi des enfants dans la pratique de leurs activités sportives par leurs parents. Cet état de fait nous a amené à réfléchir sur le devenir de ces enfants s'ils étaient suivis dans leurs activités par leurs parents d'une part, puis par les clubs et les fédérations d'autre part.

Au fait en début de troisième année en animation sportive, des fiches d'autorisation (voir annexe) avaient été distribuées à l'ensemble des enfants qui avaient manifesté le désir de participer aux A.P.S. de l'I.N.S.E.P.S. à travers les écoles de sport.

.../...

Ces fiches devaient être remplies, signées et rapportées par les parents au mieux, ou bien les enfants. Ce qui nous aurait par la suite permis d'inscrire officiellement leurs enfants dans notre groupe d'animation (en école de sport).

Cependant, force nous a été de constater que par rapport à l'ensemble des fiches qui avaient été distribuées (85 à des garçons du foot-ball), 45 seulement ont pu être récupérées mais de plus, 25 Fiches étaient très mal remplies. Dès lors nous avons eu le pressentiment que c'était les enfants eux-mêmes qui s'étaient chargés du remplissage de ces fiches. Les responsables des fiches mal remplies ont été appréhendés et soumis à des questions.

En effet, leurs réponses ont confirmé nos doutes.

Et cette année aussi presque le même phénomène s'est reproduit en école de sport. Sur 60 fiches distribuées, 42 ont été récupérées et 23 étaient très mal remplies.

L'autre constat marquant est le fait d'avoir travaillé durant une année avec des enfants dans le cadre des écoles de sport, sans recevoir une quelconque manifestation émanant de leurs parents. Les efforts déployés par l'I.N.S.E.P.S. afin d'établir le contact parents encadreurs (fiches d'autorisation, invitation lors des tournois entre les différentes équipes des écoles de sport, invitation lors de la fête des écoles de sport) se sont avérés vains.

Ainsi, en fonction de ces constats, nous avons été amenés à réfléchir sur l'implication des parents dans la pratique des A.P.S. de leurs enfants inscrits aux écoles de sport de l'I.N.S.E.P.S.

L'Objectif de cette étude est de vérifier si oui ou non, il existe une implication des parents dans les A.P.S. de leurs enfants inscrits aux écoles de sport de l'I.N.S.E.P.S.

Nous tenons à préciser que notre étude ne concerne que le Sénégal et plus particulièrement la région de Dakar. Elle aura pour cadre l'ensemble des écoles de sport de l'I.N.S.E.P.S. de même que quelques établissements élémentaires : Médina III, H.L.M. IV E et l'école de la Caserne Samba Diéry DIALLO. Cette restriction tient du fait que nous

manquons de temps et de moyens pour toucher toutes les écoles de sport de l'I.N.S.E.P.S. de même que tous les établissements de la région.

L'hypothèse selon laquelle, l'implication des parents dans les A.P.S. de leurs enfants inscrits aux écoles de sport de l'I.N.S.E.P.S. favori serait la participation de ces derniers, constituera notre base de départ.

A cet effet, l'étude sera ^{soutendue} par les réponses des enfants et celles des parents au questionnaire qui leur était destiné.

L'autre fait notable est que la majorité des enfants qui fréquentent les écoles de sport nous provient des institutions scolaires. Pourtant à ce niveau les instructions officielles prévoient la pratique de l'E.P.S. l'important sera pour nous, de voir les raisons qui orientent ces enfants du scolaire vers les écoles de sport de l'I.N.S.E.P.S.

La présente étude, ne prétend pas apporter des solutions. Elle veut surtout être un instrument de réflexion et d'abord de prise de conscience. Pour ce faire, une brève rétrospective des A.P.S. dans la Société Sénégalaise d'une part, de l'E.P.S. dans le primaire suivie de quelques critiques d'autre part, sera la première partie de notre étude. La deuxième partie fera état des horaires et programmes d'enseignement au niveau de l'I.N.S.E.P.S. Ensuite la méthodologie de l'étude sera traitée dans la troisième partie.

Nous envisageons d'exposer les résultats de l'enquête accompagnés de leurs commentaires dans la quatrième partie, avant de parler des perspectives pour aboutir à la conclusion de l'étude.

Nous souhaitons tout de même, que cette étude puisse contribuer grandement à impulser le développement sportif de la jeunesse de notre pays.

C H A P I T R E I

=====

SOCILOGIE DES A.P.S. AU SENEGAL ET LES TEXTES

=====

REGLEMENTANT L'E.P.S. A L'ECOLE PRIMAIRE

=====

A - APERCU SOCIOLOGIQUE DES A.P.S. DANS LA SOCIETE SENEGALAISE

L'implication des parents dans les A.P.S. de leurs enfants s'avère chose difficile à isoler dans une étude des problèmes d'éducation. Car tout système d'éducation qui se veut moderne vise à la fois l'épanouissement physique de l'enfant et sa formation intellectuelle. Ainsi, avant d'ouvrir le volet sur les instructions officielles sénégalaises en matières d'E.P.S. qui concernent notre échantillon d'enfant, nous ferons d'emblée un bref aperçu historique des A.P.S. depuis le Sénégal traditionnel jusqu'à la société sénégalaise moderne.

I - PLACE DES A.P.S. DANS LA SOCIETE TRADITIONNELLE SENEGALAISE

Il ne s'agit pas dans cette partie de répertorier systématiquement ce que le Sénégal traditionnel possédait comme A.P.S. (que nous concevons comme étant la plus petite unité de pratique physique populaire) mais par contre de souligner les différents cadres de réalisation de ces A.P.S.

En effet, l'éducation de l'enfant dans la société traditionnelle sénégalaise se faisait à travers deux sortes d'institutions éducatives:

- Les institutions sociales traditionnelles (comme la famille, la communauté villageoise ou de quartier) qui lui enseignent des comportements et des conduites lui permettant d'être un membre actif du groupe social.
- L'institution religieuse (87% des Sénégalais sont musulmans) qui voulait former un bon musulman imbu de la science islamique grâce à un cycle de formation démesurément long pouvant aller du bas âge à la trentaine.

Dés lors, l'important pour nous sera d'analyser la prise en compte des A.P.S. au niveau de ces deux cadres de formation. Dans la première cellule éducative représentée par les institutions sociales traditionnelles, les A.P.S. ont été perçues par les populations, sous l'angle de loisirs, de jeu. Elles occupaient une place fondamentale dans la vie de l'enfant et ceci pendant toute la durée de l'éducation.

Les sociétés africaines en général étant divisées en classe d'âge, c'est essentiellement dans ces classes d'âge que se pratiquaient les A.P.S. et où s'effectuait l'éducation. Chaque classe d'âge avait défini ses propres A.P.S. qui étaient différentes de celles des autres classes d'âge. C'est dans la pratique de ces A.P.S. que s'exerçait toute l'éducation des qualités motrices.

Ces A.P.S. s'organisaient dans la rue, dans la grand-place et n'importe quel membre de la communauté pouvait "corriger" n'importe quel enfant. Cette forme d'éducation qualifiée "d'éducation par la rue" avait une importance particulière au niveau des garçons, les A.P.S. s'articulaient autour des jeux de chasse, de lutte, des danses. Elles leur permettaient de développer la vitesse, la résistance, la force et leur permettaient également d'acquérir une maîtrise spatio-temporelle dès le jeune âge.

Ces A.P.S. favorisaient aussi une éducation en groupe avec les filles de même classe d'âge; c'était l'occasion pour les garçons d'exceller pour se valoriser aux regards attentifs de leurs préférées; les filles, au moment des chants et des danses, cherchaient à toucher le cœur attendri de leurs "petits maris". Dans les séances de lutte, le garçon s'enveloppait la ceinture du pagne de sa bien aimée qui battait des mains pour l'encourager. Tout ceci se passait sous le regard permissif des adultes.

S'agissant des adultes, les A.P.S. étaient conçues certes sous l'angle de jeu, mais avaient surtout un but utilitaire; car étant généralement le prolongement des activités professionnelles ou guerrières. En effet, cette classe d'âge dont la vie quotidienne comporte une grande dépense physique se retrouvait, en fin d'hivernage, autour des séances de lutte, de danse, de régate (course de pirogues). Ces activités permettaient aux adultes de s'opposer, de rivaliser dans des situations motrices corporelles visant à la fois l'amitié, l'unité et le respect. Quant aux femmes, en dehors de la danse, elles se regroupaient autour des activités domestiques comme, tirer l'eau du puits, les séances de pilage de mil avec message.

Par contre l'institution religieuse quant-à-elle ne se souciait point des jeux, des A.P.S. en général. Ainsi Amar SAMB notait que : "l'activité ludique, indispensable à l'enfant n'ait pas une bonne presse en Islam. Ce caractère incomplet de l'éducation islamique au Sénégal est un handicap sérieux". (1)

A ce niveau les A.P.S. chez l'enfant étaient perçues comme vecteurs de perturbations morales. Mais il y'a lieu de noter également que la société musulmane était obligée de tolérer les A.P.S. par l'enfant si elle ne pouvait les freiner.

II. PLACE DES A.P.S. DANS LA SOCIETE MODERNE SENEGALAISE

Avec la colonisation, les données changèrent. Aux institutions sociales traditionnelles et religieuses est venue se superposer l'institution scolaire coloniale. Dès lors trois modes de représentations singulières cohabitèrent.

Au niveau de cette institution scolaire introduite au pays par la colonisation, les A.P.S. occupent une place de première importance dans l'éducation de l'enfant. Force nous est de reconnaître cependant que les A.P.S. ont subi une profonde mutation, mutation due aux exigences prises par la vie moderne (l'industrialisation des pays, la modernisation des villes et l'introduction de pratiques sportives étrangères). En effet les A.P.S. dans la vie moderne se répertorient en référence généralement aux disciplines sportives classiques que sont l'athlétisme, la gymnastique, les sports collectifs, les sports individuels de balles, de danse etc... La place accordée à ces A.P.S. dans la société contemporaine est liée en partie au nombre de plus en plus important d'institutions éducatives. Car on oublie trop souvent selon Arnaud et Broyer : "Que les A.P.S. n'existent que par référence à des pratiques sociales et que celles-ci sont le plus généralement appréhendables qu'au travers d'une relation éducative".(2) Dans ce contexte, les cadres de réalisation des pratiques sportives sont les institutions éducatives. Qu'il s'agisse de l'institution islamique, scolaire, universitaire, l'objectif visé est un but explicite de socialisation.

(1) : Amar SAMB : Note africaine. L'éducation islamique au Sénégal P.97

(2) : Arnaud et Broyer : La psychopédagogie des activités physiques et

Il y'a lieu de préciser l'importance du club sportif qui constitue un creuset où les préoccupations éducatives, ludiques, culturelles, et sociales se fondent et se cristallisent.

Alors qu'il existait des jeux en fonction des âges et des sexes, maintenant tout le monde pratique les mêmes activités sportives. En effet, les activités sportives, considérées comme activités pour hommes qui étaient interdites à la femme ne le sont plus maintenant. Les A.P.S. en temps que pratique humaine sont également un élément de référence qui contient et exprime à la fois en tant que "culture vécue", les valeurs de discipline, d'effort, de santé, de loisirs et d'expressivité.

Consécutives à ces raisons émises, la prise en compte des A.P.S. par les parents diffère selon que c'est l'institution scolaire ou l'institution sportive fédérale qui les propose. Car certains parents semblent accorder à l'institution scolaire toute la confiance requise. : c'est le transfert de l'autorité parentale à l'institution scolaire; par contre, ils voient une déviation de la conduite de l'enfant à travers la pratique dans les clubs.

Mais à présent, cette réticence qui interdisait à la fille de prendre part à des activités réservées aux garçons ou empêchait l'enfant de pratiquer dans un club s'estompe avec surtout l'influence des médias. En effet la radio et la presse écrite contribuent de façon effective au processus de sensibilisation de la population au sport en ce qu'elles fournissent des informations et des comptes rendus sur les différentes manifestations sportives. Cependant la télévision semble jouer un rôle plus important à cet égard. Les images perçues suscitent chez le spectateur un désir d'identification qui constitue une source de motivation. En cela, les parents n'ignorent plus les possibilités offertes à leurs enfants dans la pratique des A.P.S. L'autre facteur ayant favorisé la pratique des A.P.S. par tous et à tous les niveaux est l'argent. La pratique sportive est de plus en plus liée à des préoccupations financières. Ainsi par rapport à une valeur aussi côtée que l'argent, les parents s'aperçoivent que la pratique des A.P.S. peut générer une réussite sociale. De ce point de vue, les A.P.S. constituent un puissant vecteur économique.

En définitive, nous pouvons nous permettre d'avancer à l'issue de cette rétrospective sociologique que, la société sénégalaise moderne

par rapport à la Société traditionnelle est plus permissive parce que plus "évoluée" et plus "informée". Mais néanmoins il existe toujours des réticences, par rapport à la pratique des A.P.S. dûes aux habitudes éducatives, à un manque d'information.

B - PRESENTATION SOMMAIRE DES INSTITUTIONS OFFICIELLES SENEGALAISES EN MATIERES D'E.P.S. A L'ECOLE ELEMENTAIRES ET AU DEBUT DU SECONDAIRE.

Selon Gora MBodj : "trois textes officiels ont permis l'institution de l'éducation physique à l'école élémentaire sénégalaise" (1)

Ce sont : - La loi d'orientation 71.36 du 3 Juin 1971

- Le decret 71.861

- Les instructions officielles de 1973

Nous tenons à préciser que l'existence de cette partie, trouve sa justification dans le fait que la majorité des enfants qui fréquente nos écoles de sport, nous vient de l'école élémentaire. A partir de ce moment, il devient intéressant de connaître ce que prévoit les textes à ce niveau. En outre, nous avouons avoir présenté d'une manière un peu hâtive ces textes afin de ne pas entrer dans trop de détails.

I. LA LOI D'ORIENTATION DE L'EDUCATION NATIONALE.

Cette loi dans son article premier : "vise à préparer les conditions d'un développement assumé par la nation toute entière. Sa mission constante est de maintenir l'ensemble de la nation dans le courant du progrès contemporain" (2)

Dans son article 3, la loi stipule que "l'éducation nationale Sénégalaise est une éducation africaine, prenant sa source dans les réalités africaines et aspirant à l'épanouissement des valeurs culturelles africaines. Partant de ces réalités, elle les domine et les dépasse en vue de leur transformation. Elle intègre les valeurs de civilisation universelle et s'inscrit dans les grands courants du monde moderne. Par cela, elle développe l'esprit de coopération et de paix entre les hommes"(3)

=====
(1) : Gora MBodj : Place des activités ludo motrices de tradition dans l'éducation des conduites motrices à l'école élémentaire sénégalaise. (P.87)

(2) : Instructions officielles Sénégalaises : Loi d'orientation de l'éducation nationale 71.36.

(3) : Instructions officielles sénégalaises. (Ibidem)

Selon les objectifs et les individus auxquels elle s'adresse, cette éducation revêt trois formes principales :

- L'éducation des jeunes dans les structures scolaires et universitaires.
- L'éducation des jeunes et adultes exerçant déjà une activité professionnelle. (c'est-à-dire la formation continue)
- L'éducation des jeunes et adultes non scolarisés par l'alphabétisation fonctionnelle et d'autres moyens de promotion.

Dans son article 8, l'éducation nationale définit plusieurs niveaux d'enseignements selon l'âge et le niveau de connaissance recherché. Dans le contexte de notre étude, nous nous limitons à l'enseignement élémentaire et le début du secondaire.

II. LE DECRET 72.861

Ce décret 72.861 définit les orientations, les objectifs et les moyens de l'éducation à l'école élémentaire. En son chapitre premier, le présent décret stipule en article 1er que : "l'enseignement primaire élémentaire a pour objet :

- D'éveiller l'esprit de l'élève par des exercices scolaires en vue de permettre l'émergence et l'épanouissement de ses aptitudes.
- D'assurer la formation physique, intellectuelle, morale et civique et d'éveiller son esprit d'initiative ainsi que son sens critique.
- De réhabiliter le travail manuel comme base de développement et comme base d'une future insertion dans le milieu économique et socio-culturel, grâce à une étroite liaison entre l'école et la vie". (1)

En son annexe II, Chap.VII, le décret fait état de la négligence dont est victime l'éducation physique dans le primaire. Il souligne cependant le caractère obligatoire de l'éducation physique à ce niveau et son utilité qui n'est plus à démontrer.

Selon toujours ce même décret: "l'éducation physique qui a pour but le développement optimun de l'individu et son adaptation dans le milieu auquel il vit, aura donc pour objectif les trois aspects complémentaires suivants :

.../...

=====
(1) : Les instructions officielles sénégalaises : Decret 72.861

- La construction corporelle et le développement psychomoteur.
- l'adaptation de l'individu au milieu.
- L'adaptation de l'individu aux autres et au milieu social

Cet objectif peut-être atteint par trois groupes d'activités physiques qui sont :

- La maîtrise du corps
- La maîtrise du milieu
- Les activités collectives (jeux et sports)

En terme de programme, cet enseignement peut comprendre :

- La gymnastique de maintien ou éducation posturale permettant de corriger les mauvaises attitudes en classe.
- La gymnastique élémentaire.
- La pratique de gestes naturels, de jeux et de sports collectifs."(1)

Cet enseignement s'effectuera du cours d'initiation au cours moyen.

Cependant l'enseignement sportif, appelé "gestes sportifs" ne commence qu'au CE2 et le jeu sportif, lui débute au C.M. Il y'a lieu de préciser à ce niveau que s'agissant de la pratique orientée et optionnelle, les textes officiels prévoient deux étapes, deux contenus : (Nous nous limitons à la première étape).

A la première année du secondaire, l'enseignement doit amener l'élève à opérer un choix parmi les activités qui lui seront proposées. A cet effet, il recherchera plus particulièrement son perfectionnement dans les spécialités vers lesquelles il se sent le plus attiré, parceque plus apte à les pratiquer.

A partir de ce stade, "les possibilités de spécialisation doivent être données par l'aménagement des horaires (deux séances longues de 2 heures par semaines" (2)

III - LES INSTRUCTIONS OFFICIELLES DE 1973

Selon ces instructions officielles de 1973 qui ont fait suite au décret 72.861, l'éducation physique à l'école primaire "prendra la forme d'une initiation sportive à partir de 8 ans.

.../...

=====
(1) : Les instructions officielles 1973 (Page 73)

(2) : Les instructions officielles de 1973

Elle se fera exclusivement sous forme jouée, en utilisant la compétition par équipe comme motivation essentielle. Il s'agira de jeux sportifs adaptés à l'âge des élèves, tant dans la forme que dans les règles et la durée. Pour éviter toute spécialisation prématurée et assurer la formation générale, tous les élèves pratiqueront successivement tous les sports inscrits au programme". (1)

Ces instructions officielles ont donné naissance à une méthode dite "méthode du procédé de la compétition multiple par équipe" ou méthode du cercle.(2)

Cette méthode consiste à organiser des équipes groupées par trois et constituant ce que l'on appelle une "unité de travail", chaque unité de travail (trois équipes) pratique dans une séance de 45mn, une activité et s'organise elle-même. Une équipe comprenant six joueurs.

Ainsi pour une durée de 45mn, plusieurs unités de travail peuvent-elles jouer, chacune centrée sur une activité sportive donnée. La répartition horaire est la suivante : deux équipes d'une même unité jouent alors que la troisième assure le rôle d'officiels (arbitrage, marquage et chronométrage) pendant 12mn; trois minutes permettront le changement de rôle et la notification des scores. Par la suite l'équipe gagnante ou perdante va jouer le rôle d'officiel en laissant jouer ceux qui étaient à la touche. A la fin de ce match, un troisième match opposera les deux équipes qui n'ont pas encore joué.

Les ateliers de sport peuvent être multipliés afin de permettre à l'ensemble de la classe de jouer. Afin de favoriser la pratique polyvalente chez chaque élève, les instructions officielles prévoient tous les sports athlétiques, les sports collectifs (Foot-Ball, Volley-ball, Basket-ball, Hand-ball essentiellement). Ainsi l'appellation "Méthode du procédé de la compétition multiple par équipe" (3) trouve sa justification dans cette forme de pratique.

Concernant le lieu de pratique de cette méthode, les instructions officielles préconisent un "terrain plat, situé de préférence à l'intérieur de l'école, ou à proximité immédiate, afin d'éviter toute perte de temps en déplacement".(4)

=====
(1) : Les instructions officielles sénégalaises de 1973

(2) : Ibidem

(3) : Ibidem

(4) : Ibidem

Sur ce terrain plat sera aménagé "un tracé de 150m, de préférence circulaire qui sera dénommé piste. Cette piste permettra de pratiquer la course d'endurance et la course de relais.

- Un rectangle de 40m par 20m, qui permettra la course de vitesse sur 30m, la course d'obstacles (sur 30m), le foot-ball et le hand-ball dans le sens longitudinal et le mini-basket dans le sens transversal sur trois terrains de 20m par 12m.

2 fosses de sable de 5m par 3m par 0,40m, qui permettront la pratique du saut en hauteur, du saut en longueur et du triple saut" (1)

Nous ne saurons terminer ce chapitre, sans faire allusion à l'association sportive. Selon les textes officiels: "le but de l'association sportive est d'organiser et de développer le sport dans son expression la plus achevée : la compétition officielle". (2)

A partir de ce moment, le rôle du maître vise à former des sportifs et des dirigeants, capables d'assumer des fonctions dans le milieu sportif qui les accueillera après leur scolarité.

Les compétitions, dans ce cadre, sont organisées par l'union des associations sportives scolaires et universitaires (U.A.S.S.U.). Cette association qu'est l'U.A.S.S.U. est créée par le décret n°71.765 du 12 Juillet 1971 et reconnue d'utilité publique par le décret n°72.436/MINT/DAGT du 14 Avril 1972. Son rôle est d'orienter et de coordonner les activités sportives et l'animation des associations sportives dans les établissements publics et privés.

L'U.A.S.S.U. a pour vocation d'organiser des épreuves sportives ayant un caractère de manifestation de masse; des compétitions scolaires et universitaires, régionales, nationales et internationales; des compétitions ayant pour but de désigner dans chaque discipline sportive, les champions scolaires et universitaires du Sénégal.

.../...

=====
(1) - Les instructions officielles sénégalaises de 1973

(2) - Les instructions officielles, chap.4, Considérations générales. (P.73)

Les entraînements en vue des compétitions de l'U.A.S.S.U. ont lieu le mercredi après-midi dans un premier temps. Ceci avant le début des rencontres sportives officielles. Par la suite il y'a lieu de les prévoir au cours des séances longues ou au cours des séances courtes réservées spécialement à cet effet.

C - ANALYSE CRITIQUE DE CES INSTRUCTIONS OFFICIELLES

Après avoir pris connaissance des textes officiels sénégalais et nous référant à ce qui se passe réellement sur le terrain, nous ne pouvons pas nous empêcher de formuler des critiques à l'endroit de la pratique de l'E.P.S. et des théories qui soutendent cette pratique dans le primaire.

I - CRITIQUE DE FOND DES TEXTES OFFICIELS

Cette forme de critique vise à mettre en évidence les divergences qui existent entre :

- d'une part la loi d'orientation et ses propres textes d'application.
- d'autre part la non prise en compte de l'évolution psychologique de l'enfant par ses lois.

En effet, guidée par un souci de décoloniser une éducation et un enseignement demeurés pendant très longtemps, loin des réalités et des aspirations des peuples, la loi d'orientation est totalement tournée vers une éducation africaine utilisant des données de la science en vue de transformer et de faire progresser le milieu naturel et socio culturel sénégalais.

Prise à la lettre, selon Gora MBodj, "la loi 71.36 est parfaite, correcte et applicable à l'éducation physique sénégalaise".(1)
"Cependant les instructions officielles qui sont une application de la loi d'orientation utilisent des pratiques totalement étrangères : le sport emprunté à l'occident. Même les activités africaines pouvant être codifiées sous forme sportives telle que la lutte sénégalaise, (...) sont exclues des Instructions officielles.

.../..

(1): Gora MBodj : Place des activités ludomotrices de tradition dans l'éducation des conduites motrices à l'école élémentaire sénégalaise.(Page 92)

Or comme nous le savons, le sport est une création des sociétés capitalistes avancées, correspondant à une orientation économique, sociale et politique précise.

Et l'Afrique n'a pas atteint ce niveau socio-politico-économique". ((1)

"Alors que la loi se veut "africaine", que le décret propose une éducation physique fondée sur l'éclectisme, enseignant la méthode naturelle (Hebert), la gymnastique de maintien (Ling) et le sport, la méthode elle, s'engage dans une voie strictement sportive empruntée à la France". (2)

Il semblerait toujours selon Gora MBodj qu'il n'existe aucune concertation entre les deux départements, tellement sont profondes les divergences entre les trois textes.

En outre Gora MBodj affirme que les textes officiels, ignorent les lois élémentaires du développement psychomoteur des enfants. Ces textes supposent un enfant savant, intégrant toute information venant de l'extérieur et synthétisant toute action.

Ainsi, vouloir considérer l'enfant, comme un "homme de petite taille", c'est effacer toute l'histoire de la psychologie de l'enfant. Car selon la conception en psychologie, l'enfant est considéré comme un petit d'homme.

II. CRITIQUE DE FORME DES TEXTES OFFICIELS

Cette forme de critique s'articule autour du degré d'application des textes officiels à l'école primaire. Et selon Gora MBodj "les textes officiels ignorent les réalités matérielles et sociales de notre pays ou en font fi" (3)

En effet il semblerait que les capitales régionales possèdent peu d'infrastructures sportives, peu de cadre et peu de matériel sportif. Les stades sont presque inexistant dans les autres villes du pays à l'exception de Dakar.

.../...

=====
(1) - Gora MBodj : Place des activités ludomotrices de tradition dans l'éducation des conduites motrices à l'école élémentaire Sénégalaise. (Page 96)

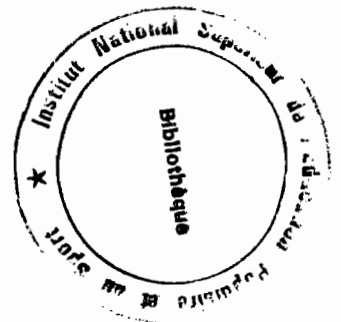
(2) - Ibidem (Page 93)

(3) - Ibidem (Page 100)

En outre les instructions officielles, prévoient une cour d'école ayant au maximum 150 m de circonférence; or la plupart des écoles primaires, ne dispose que de petits espaces leur servant de cour. De même, il semblerait, selon certains chefs d'établissements que les activités de l'U.A.S.S.U. ne répondent pas aux normes préétablies. (Cf. à la partie sur les associations sportives). Toujours selon leurs dires, les activités ne revêtent en réalité aucun caractère populaire. Car semble t-il, beaucoup d'enseignants sont motivés par le résultat performant de leur équipe plutôt que par la vocation de cette dite association. De ce fait, les compétitions de l'U.A.S.S.U. sont souvent le théâtre de manoeuvres frauduleuses. (Cf Tableau n° III)

En plus des déviations, nous nous entendons dire que les équipes scolaires, engagées dans la compétition de l'U.A.S.S.U. ne s'entraînent presque pas.

Selon certains éducateurs, l'U.A.S.S.U. "piétine" par défaut d'encadreurs sportifs et par manque d'infrastructures sportives.



C H A P I T R E I I

=====

P R E S E N T A T I O N S O M M A I R E D E L ' I . N . S . E . P . S .

=====

***** **

*** **

*

I N T R O D U C T I O N

=====

Des enfants de 10 à 14 ans se rencontrent chaque mercredi matin au sein des écoles de sport de l'I.N.S.E.P.S. pour pratiquer dans les A.P.S. de leur choix. Ainsi l'I.N.S.E.P.S. participe à sa manière au développement de la pratique du sport de masse grâce à ses installations sportives, à ses élèves professeurs disponibles et surtout à son matériel sportif. Cependant il semblerait d'après notre expérimentation que l'I.N.S.E.P.S. demeure un cadre mal connu de notre population d'enquête. (Cf. Tableau n° VII).

Ainsi nous envisageons de présenter sommairement cette structure. Après l'historique donc, nous parlerons et d'une façon un peu hâtive, des programmes et horaires d'enseignement à l'I.N.S.E.P.S. Par la suite nous allons parler des écoles de sport dans ce cadre avant de formuler quelques critiques. Il serait fastidieux de présenter la globalité des textes qui régissent l'organisation et le fonctionnement de l'I.N.S.E.P.S. cependant les horaires du programme d'enseignement qui donnent naissance aux écoles de sport de l'I.N.S.E.P.S. par le biais de la pédagogie pratique (animation sportive) demeurent notre préoccupation principale.

.../...

II. HISTORIQUE DE L'I.N.S.E.P.S.

Selon Alain Monseiller : "la création de l'I.N.S.E.P.S., répond à un certain nombre de besoins identifiés par les responsables techniques du Ministère de la Jeunesse et des Sports dans le rapport de présentation de la loi 79.65 créant cet institut". (1)

Ces besoins s'articulent autour de trois points :

- . Le déficit en personnel de nombreux secteurs de l'enseignement, conduit à la formation d'un grand nombre de cadres.
- . Ces cadres sportifs doivent être formés à un niveau universitaire de sorte qu'ils puissent mieux s'intégrer aux équipes pédagogiques et être aptes à prendre en main l'avenir de leur pays.
- . Et enfin l'E.P.S. doit être admise au rang de discipline universitaire.

Compte tenu de ces besoins immédiats, l'I.N.S.E.P.S. fut créée à la hâte en Octobre 1977 avec deux promotions seulement. Elle connut un début très difficile, dans la mesure où sa première année scolaire se déroula sans budget, ni textes législatifs. Le Centre National d'Education Physique Sportive de Thiès (C.N.E.P.S.) avait même pris en charge sa première promotion en 1976-1977.

Monsieur Boulogne (ancien Directeur de l'I.N.S.E.P.S.) et son équipe administrative arrivèrent ainsi à vaincre les obstacles qui s'étaient dressés contre la création de cet institut. Et en 1981; l'I.N.S.E.P.S. put enfin bénéficier de conditions de fonctionnement certes modestes, mais satisfaisants. Car l'établissement disposait de locaux propres et fonctionnels, d'un budget bien géré, de même que des programmes existent dans toutes les disciplines.

Selon l'article 2 de la loi 79-65, l'I.N.S.E.P.S. a pour mission :

- 1°) - La formation, tant théorique que pratique,
 - des professeurs d'éducation physique et sportive
 - des conseillers d'éducation populaire
 - des inspecteurs d'éducation populaire de la jeunesse et des sports.

.../...

(1) : Alain Monseiller : La Formation des professeurs d'Education Physique et Sportive au Sénégal. (Page 137)

- 2°) - La recherche fondamentale et appliquée dans les domaines scientifiques et techniques de l'activité physique et sportive, des méthodes d'animation sportive et socio-éducative et de la psycho-sociologie des groupes.
- 3°) - La formation permanente de l'ensemble des agents relevant des ministères à vocation socio-éducative, ainsi que des responsables et animateurs des institutions de jeunesse, d'éducation populaire et des organismes sportifs.

La durée de la formation était de quatre ans, par la suite elle fut portée à cinq ans en 1981/1982. La principale raison de cette prolongation, selon Monseiller, tient à l'intervention du Ministère de la Fonction Publique.

"En effet, pour que les professeurs d'E.P.S. puissent bénéficier de la même grille indiciaire que les certifiés des autres disciplines, il fallait que la durée des études soit équivalente. Or ces professeurs étaient formés en cinq ans après le baccalauréat; avec une licence en 3^e année, une maîtrise en quatrième année, plus une année de formation professionnelle à l'école normale supérieure, sanctionnée par le certificat d'Aptitude à l'enseignement secondaire.

D'autre part, le ministère de l'enseignement supérieur, qui cautionne l'I.N.S.E.P.S., est intervenu pour que la cinquième année soit essentiellement de formation pédagogique et que celle-ci ne soit plus intégrée aux examens de licence et maîtrise en staps" (1)

Donc cette modification imposée, intervient dans le sens d'un alignement universitaire des STAPS, sur les autres disciplines. Ainsi la durée de formation de tous les enseignants est ainsi uniformisée, ce qui évite les différences de niveau de réflexion et d'expression entre les membres de l'équipe éducative.

III. PRESENTATION DES PROGRAMMES ET HORAIRES D'ENSEIGNEMENT A L'INSEPS

Le décret 82.84, fixe les programmes et horaires d'enseignement et les modalités du contrôle des aptitudes et des connaissances dans les 1^{ère} et 2^{ème} cycle du département d'E.P.S. de l'I.N.S.E.P.S.

=====
(1) - Alain Monseiller : La formation des Professeurs d'éducation physique et sportive au Sénégal. (Page 138)

Cependant nous nous limiterons à la présentation des programmes et horaires d'enseignement au niveau de cette structure.

Selon le modèle de Alain Monseiller, nous allons présenter dans un premier temps l'emploi du temps annuel qui était prévu sur quatre années de formation.

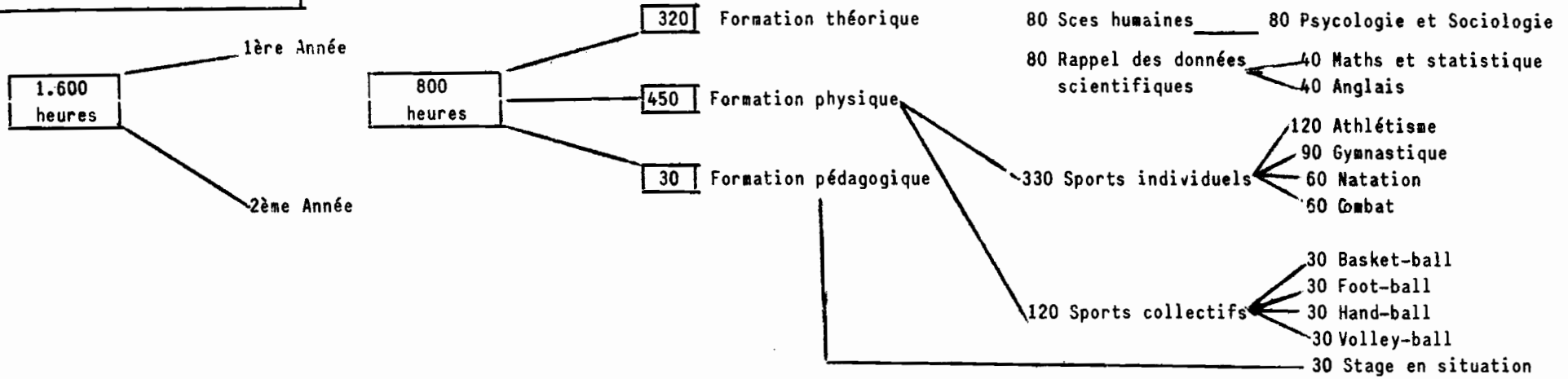
Par la suite, nous allons présenter l'emploi du temps annuel étendu sur cinq années de formation.

.../...

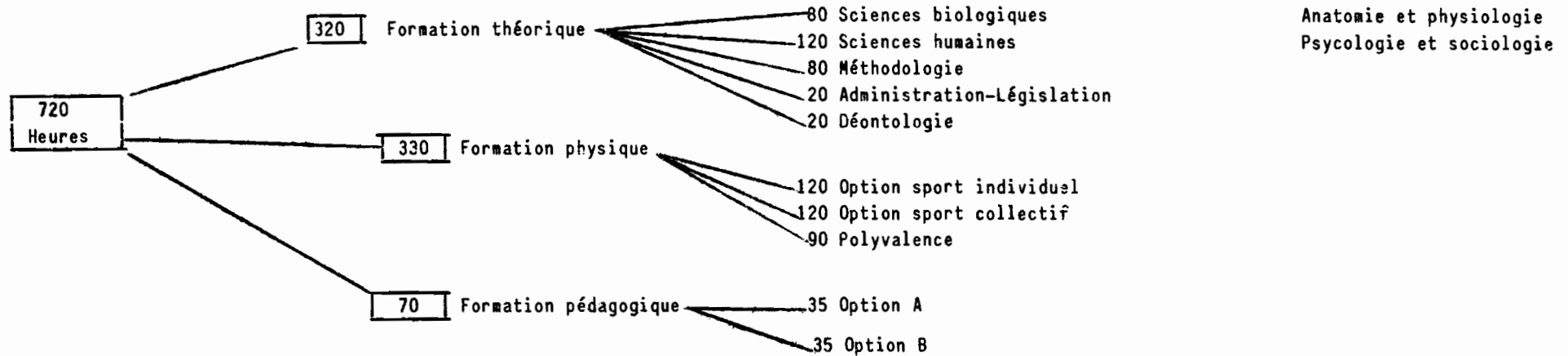
A/ HORAIRES ET PROGRAMMES DES 4 ANNEES DE FORMATION

D
E
U
G

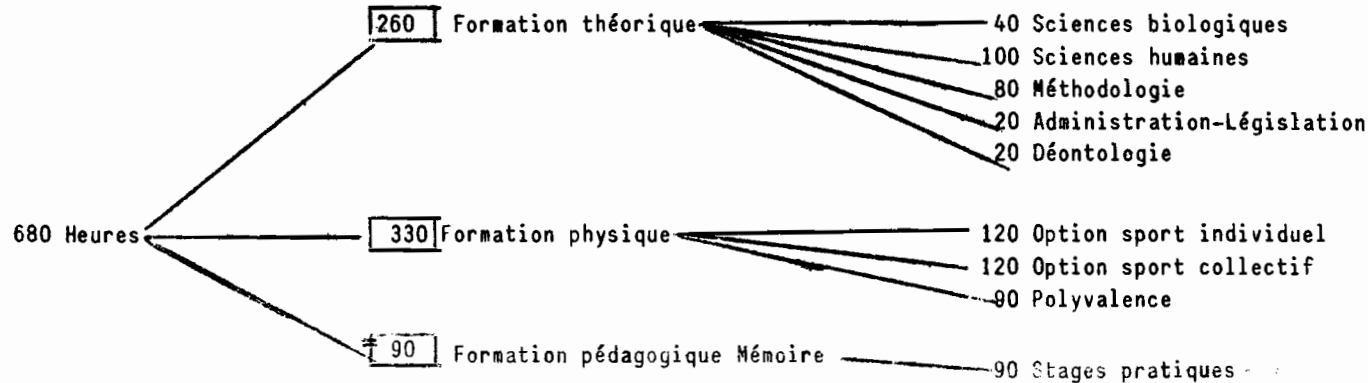
S
T
A
P
S



L
I
C
E
N
C
E



M
A
I
T
R
I
S
E



**B/HORAIRES ET PROGRAMMES DES
5 ANNEES DE FORMATION**

D
E
U
G

1520 Heures
(-80)

DEUG 1
760
(-40)

DEUG 2

350 Formation théorique
(+ 20)

Science biologiques
Sciences humaines
Rappel données scientifiques

150 (-10)
100 (-20)
100 (-20)

410 Formation physique
(-40)

Sports individuels

260 H.

NATATION (-60)
ATHLETISME (-10)
GYMNASTIQUE (-10)
COMBAT (+30)

0 Formation pédagogique
(-30)

Sports collectifs

150 H

+ 20 H à chaque sport
collectif

L
I
C
E
N
C
E

650 Heures
(-70)

250 Formation théorique
(-70)

Sciences biologiques
Sciences humaines
Histoire des méthodes

100 (+ 20)
100 (- 20)
50 (- 30)

250 Formation physique
(-80)

Option sport individuel
Option sport collectif

125 (+5)
125 (+5)

150 Formation pédagogique

Animation
Polyvalence

100
50

M
A
I
T
R
I
S
E

700 Heures
(+ 20)

250 Formation théorique
(-10)

Sciences biologiques
Sciences humaines
Histoire des méthodes

100 (+60)
100
50 (-30)

250 Formation physique
(-60)

Option sport collectif
Option sport individuel

125 (+5)
125 (+5)

200 Formation pédagogique
(+110)

Animation
Polyvalence

+ 100
+ 100

C
A
P
E
S

690
heures

190 Formation théorique

Psyco-pédagogie générale
Législation - Déontologie
Histoire des méthodes

500 Formation Pédagogique

Psychopédagogie de l'E.P.S.
Pédagogie pratique
Polyvalence

Le premier tableau a été établi sur 30 semaines de travail. Donc initialement, le volume horaire était de 3.000 heures en 120 semaines sur 4 ans. Par la suite ce volume horaire est passé de 3.560 heures en 125 semaines de travail du 1er Novembre au 15 Juin de chaque année.

IV. LES ECOLES DE SPORT DE L'I.N.S.E.P.S.

Avec la création de la 5è année, l'organisation pédagogique du second cycle a été considérablement modifiée. C'est ainsi que l'animation sportive va prendre une place importante dans les emplois du temps des optionnaires de 3è et 4è année, afin de leur permettre d'être en contact avec des enfants, ceci dans le cadre de la pédagogie pratique.

En effet chaque élève professeur de l'I.N.S.E.P.S. se trouvant en 3è ou 4è année de formation, doit obligatoirement prendre en charge un groupe d'enfants dans chacune de ces options de sport collectif et de sport individuel. Son évolution pédagogique est généralement suivi par un professeur qui lui enseigne cette matière.

Et selon Guibril DIOP : l'animation sportive à travers les écoles de sport de l'I.N.S.E.P.S. est soutenue par trois objectifs : "D'abord pour la formation des étudiants de l'I.N.S.E.P.S., ensuite pour une formation de base de l'enfant et enfin pour l'orienter dans des activités saines qui le mettent à l'abris des plages dangereuses et de la délinquance juvénile". (1)

En vue d'atteindre ces objectifs précités, les écoles de sport de l'I.N.S.E.P.S. vont tenter de s'ouvrir vers l'extérieur; plus précisément vers les quartiers populaires et les établissements scolaires publics ou privés de DAKAR.

Nous allons ainsi distinguer deux milieux qui serviront de cadre d'évolution à ces écoles de sport :

- Les milieux ouverts de l'I.N.S.E.P.S.
- Les milieux fermés de l'I.N.S.E.P.S.

IV.1. Les milieux ouverts de l'I.N.S.E.P.S.

On appelle milieux ouverts de l'I.N.S.E.P.S., les centres d'animation sportives qui se tiennent à l'extérieur de l'institut, le plus souvent dans les quartiers populaires, sur les terrains vagues ou au niveau des établissements publics ou privés.

=====
(1) : Guibril DIOP : Propos recueillis lors de son interview dans le Soleil du 23/05/1986 - (Page 20)

Ces centres sont généralement tenus par les élèves professeurs de 3^e année avec un minimum de matériels. L'objectif majeur de ces centres d'animation sportive selon Clarysse" est de faire connaître la pratique des activités sportives, sous forme jouée à un maximum d'enfants d'âge correspondant à la scolarité dans le primaire" (1).

Ces centres d'animations ne reçoivent que des enfants âgés de 10 à 14 ans. La pratique dans ces centres est spontanée car l'élève professeur ne s'occupe que de l'organisation spatio-temporelle.

L'enfant y est en phase d'initiation.

IV.2. LES MILIEUX FERMES DE L'I.N.S.E.P.S.

Ce sont les écoles de sport qui ont pour cadre d'évolution le stade Iba Mar Diop, où est implanté l'I.N.S.E.P.S. dans de bonnes conditions matérielles.

Le fonctionnement de ces écoles de sport est assuré par les élèves professeurs de 4^e année, chaque mercredi matin pour les enfants âgés de 10-12 ans et 12-14 et chaque dimanche matin pour les enfants âgés de plus de 14 ans.

Les enfants accèdent au sein de ces écoles de sport après avoir subi avec succès un test de niveau. Car la vocation de ces écoles de sport est de perfectionner le niveau de pratique de l'enfant.

Dés lors l'enfant va pratiquer dans un cadre plus organisé matériellement et où son comportement dans le cadre de l'activité sera soutenu par l'atteinte de l'objectif qui lui est proposé par son encadreur.

Il y'a lieu de noter que l'enfant avait la possibilité de s'orienter vers la pratique de son choix les années précédentes. Cependant cette tendance qui permettait à l'enfant de se spécialiser dès le bas âge est abandonnée durant l'année 1986/1987 au profit de la pratique polyvalente; (expérience pédagogique);

En effet selon Clarysse, il fallait élargir la base de connaissances de l'enfant par le biais de la pratique polyvalente et la forme jouée de toutes les disciplines pratiquées.

Consécutivement à cette nouvelle tendance, des centres d'animation polyvalente sont nés en milieu ouverts. Ces centres sont tenus par les optionnaires de 3^e année qui sont aidés dans leur tâche par les optionnaires en athlétisme de la 4^e année.

.../...

=====
(1) : François Clarysse : Présentation de l'animation sportive (Page 1)

Le procédé dans ces centres est basé sur une animation à dominante athlétisme et jeux de ballon. Mais toute autre forme sportive jouée peut être introduite dans le système. L'effectif dans ces centres est généralement de 120 enfants. Au terme de l'année, une fête est organisée à l'intention de tous les enfants qui ont eu à participer au sein des activités de l'I.N.S.E.P.S. par le biais des écoles de sport. Durant cette fête, presque tous les enfants sont récompensés.

V. ANALYSE CRITIQUE

En effet après observation de ces tableaux, nous constatons d'emblée que le volume horaire annuel n'a jamais pu être réalisé effectivement. Car l'année universitaire est très courte au Sénégal; environ vingt cinq semaines de travail.

En année de maîtrise, le volume horaire hebdomadaire est très important (27 heures). Ce qui limite le temps consacré à la recherche et à la préparation du mémoire, chez l'élève professeur. Il s'avère aussi que les emplois du temps fixés par les textes, ne sont pas toujours strictement respectés.

Dans le premier cycle de l'I.N.S.E.P.S., force est de constater que l'élève professeur n'est pas sensibilisé aux problèmes pédagogiques. De même, la création de la 5^e année a complètement bouleversé l'organisation pédagogique du second cycle. D'autre part nous pouvons noter que l'animation sportive dans le cadre de la pédagogie pratique a pris une place importante en année de licence et maîtrise de l'I.N.S.E.P.S. Cependant nous constatons que l'encadrement pédagogique de l'élève professeur à ce niveau n'est pas chose régulière. En effet le conseiller pédagogique s'il n'est pas véhiculé, éprouve du mal à superviser les étudiants, qui se trouvent dans les milieux ouverts éparpillés de l'I.N.S.E.P.S. (Chaque professeur supervise plusieurs étudiants à la fois)

Il convient à présent, de prendre un certain recul par rapport à la nouvelle forme de pratique dans les écoles de sport durant l'année 1986/1987. En effet des disciplines comme le combat, la gymnastique, le foot-ball ont eu du mal à s'intégrer au sein de cette nouvelle tendance; car des jeux présportifs pouvant répondre à l'attente de l'enfant dans ces domaines précités n'ont pas pu être élaborés par les professeurs de ces matières.

L'élève professeur qui vient de faire son début dans la pédagogie pratique semble avoir du mal à maîtriser un effectif de 120 enfants et à faire tourner plusieurs ateliers à la fois.

Chez l'enfant, il apparaît une baisse de la motivation, car au lieu de venir pratiquer pleinement dans son activité favorite, il se voit proposer plusieurs disciplines à la fois.

Concernant en fin la fête des écoles de sport, la popularité requise n'est pas atteinte; car une absence notoire des parents est souvent perçue.

.../...

CHAPITRE III

METHODOLOGIE DE L'ETUDE

I. HYPOTHESE DE RECHERCHE

A la lumière de cette expérience menée sur "l'éducation sportive des enfants" entreprise par l'I.N.S.E.P.S. dans le cadre de ses écoles de sport, il se dégage un double constat :

- Les enfants participent en masse au sein de ces écoles de sport.
- Les parents ne semblent pas s'impliquer dans les activités physiques et sportives de leurs enfants.

Ceci nous amène à émettre l'hypothèse suivante : l'implication des parents dans la pratique des activités physiques et sportives de leurs enfants au niveau des écoles de sport de l'I.N.S.E.P.S., favoriserait la participation de ces derniers.

Il convient cependant avant d'entrer dans les détails de l'expérimentation de définir notre point de vue sur les concepts "d'implication" et de "parents".

I.1. DEFINITION DE L'IMPLICATION

Du verbe impliquer, le dictionnaire du français vivant donne la définition suivante : "(envelopper, unir, plier du verbe plier)" (1) l'implication des parents dont nous parlons ici a trait au degré d'engagement des parents dans les activités physiques et sportives de leurs enfants au niveau des écoles de sport de l'I.N.S.E.P.S. . En effet selon la connaissance qu'ils ont de l'I.N.S.E.P.S. et de ses écoles de sport, selon leur degré d'information sur la nécessité de l'éducation sportive de l'enfant, les parents prennent en compte d'une manière ou d'une autre la pratique des activités physiques et sportives de leurs enfants. Ainsi notre souci est de voir à travers cette étude, comment les parents prennent en compte les A.P.S. de leurs enfants dans le cadre des écoles de sport de l'I.N.S.E.P.S.

I.2. DEFINITION DE PARENT

Selon le dictionnaire du français vivant, un parent est une personne qui fait partie de la famille. Mais de quelle famille s'agit-il? Dans le contexte de notre étude, nous ne faisons pas allusion à la famille qui est, selon Maurice Porot : "l'ensemble des personnes d'un même sang, vivant sous le même toit et plus particulièrement le père, la mère et les enfants". (2)

=====
(1) : M.Davan . Cohen . Lallemand : Dictionnaire du français vivant (Page 880)

(2) : Maurice Porot : L'enfant et les relations familiales (Page 8)

Cette définition, convient au type de famille occidentale, la famille nucléaire; composée de deux parents et uniquement de leurs enfants. Nous faisons allusion à la famille sénégalaise qui est généralement très large car s'étendant généralement aux tantes, oncles, grands parents cousins.

Donc nous entendons par parent toute personne susceptible de détenir la responsabilité éducative de l'enfant au sein de la famille.

Cette personne peut-être : le père, la mère, le grand-frère, la grande soeur, l'oncle, la tante, le grand-père ou la grand-mère.

II. DEROULEMENT DE L'EXPERIMENTATION

II.1. LE QUESTIONNAIRE D'ENQUETE

L'enquête par questionnaire est la méthode d'investigation que nous avons choisie pour mener à bien cette étude. Et compte tenu des buts, des objectifs que nous nous étions fixés (il s'agit d'étudier l'implication des parents dans les A.P.S. de leurs enfants inscrits aux écoles de sport de l'I.N.S.E.P.S.) il a fallu confectionner deux types de questionnaires :

- un questionnaire qui s'adresse aux enfants
- un questionnaire qui s'adresse aux parents de ces mêmes enfants.

Les questionnaires des parents et des enfants n'étaient pas anonymes. En effet le nom de l'enfant et celui de son propre parent devaient nous permettre de confronter les deux types de réponses issues d'une même famille lors du travail de dépouillement. Toutes les questions ne feront pas l'objet d'un tableau, cependant certaines d'entre elles serviront à amener des informations personnelles favorables à la suite du travail.

Une volonté d'adapter le vocabulaire utilisé au niveau d'instruction de nos sujets à surtout guidé au choix des mots du questionnaire des enfants.

II.2. CHOIX DE L'ECHANTILLON

L'enquête a porté sur trois milieux différents :

1°) - sur les 50 garçons de mon groupe à l'école de sport de foot-ball et sur les parents de ces mêmes enfants. (car à chaque questionnaire d'enfant, on faisait accompagner le questionnaire du parent).

2°) - Sur 58 enfants du centre d'athlétisme de Colobane et sur 24 enfants du centre d'athlétisme de Médina (garçons et filles) et sur leur propre parent.

3°) - Sur 55 élèves du CM2 de l'école HLM.IV.E et sur 25 autres du CM2 de l'école Médina III.

De même que sur leur propre parent.

II.3. DISTRIBUTION DU QUESTIONNAIRE

Après la détermination des trois milieux d'enquête, le questionnaire des enfants a été distribué au hasard à tous nos sujets d'enquête. Chaque enfant de notre échantillon devait remettre par la suite un questionnaire à son propre parent. Le remplissage du questionnaire des enfants n'a pas révélé beaucoup de difficultés.

-s'agissant des enfants de notre école de sport de foot-ball, le remplissage du questionnaire s'est fait sur le terrain. Individuellement, nous les avons aidé à remplir le questionnaire.

- s'agissant des enfants du centre d'athlétisme de Médina, nous avons bénéficié de l'aide combien importante d'un collègue de classe responsable de ces enfants qui a bien voulu effectuer le même travail à notre place.

- Quant au centre d'athlétisme de colobane, nous avons bien voulu nous attacher les services du Directeur d'école et de son équipe administrative afin d'identifier et de toucher les enfants qui prenaient part à nos activités. Ce sont des garçons et des filles du CE2 et du CM1. Le remplissage du questionnaire à ce niveau a pris la forme d'un cours de vocabulaire dirigé par l'instituteur qui était sensibilisé d'avance sur notre objet d'étude. La méthode employée au niveau des institutions scolaires de H.L.M. IV. E et de médina III était la même que celle employée au niveau du centre d'athlétisme de Colobane.

Cependant nous précisons qu'à ce niveau, la distribution du questionnaire n'a pas tenu compte de la participation ou de la non participation de l'élève dans les A.P.S. au sein des écoles de sport de l'INSEPS.

Elle n'a pas tenu compte non plus du sexe. L'opération, ne considérait que l'âge des enfants (10 à 14 ans) et un certain effectif qui était déterminé: c'est-à-dire 25 élèves à Médina et 50 élèves à H.L.M. IV E.

Dans les deux cas, l'étude s'est uniquement portée sur des élèves de CM2. S'agissant du questionnaire des parents, la passation était plus délicate. Chaque parent devait recevoir son questionnaire par l'intermédiaire de son propre enfant. Ce même enfant devait nous ramener le questionnaire après remplissage.

.../...

Face à la difficulté de joindre nous mêmes chaque parent, nous sommes contents de la lettre explicative qui occupait l'entête du questionnaire des parents afin de leur fournir des explications inhérentes à notre objet d'étude. L'influence des instituteurs sur les élèves a été déterminante pour la récupération du questionnaire destiné au parent. Car dans de tels cas, le taux de déperdition aurait pu être plus important.

II.4 PROBLEMES RENCONTRES

Le déroulement de l'enquête a été facilité par le soutien dynamique que nous ont témoigné les chefs d'établissement auxquels nous nous sommes adressés de même que certains collègues de classe soumis à notre objet d'étude.

Cependant malgré le concours constant de ces derniers, une déperdition a été notée tant au niveau des enfants qu'au niveau des parents (Cf au tableau I).

La déperdition au niveau des enfants était liée souvent à des pertes de l'exemplaire du questionnaire qui leur a été distribué ou à des déchirures de celui-ci. Alors qu'au niveau des parents, certains s'abstenaient volontairement de remplir ce questionnaire qui leur était destiné : (sept bulletins nuls); ou bien l'enfant nous signalait le manque de temps affiché par le parent à qui il avait remis le questionnaire.

D'autre part, en demandant le nom de l'enfant et le nom du parent dans les deux types de questionnaires, nous pensions identifier que tel parent était le responsable de tel enfant. Mais ce n'était pas du tout évident.

De plus l'emploi du plus que parfait et de l'imparfait de l'indicatif dans le questionnaire des enfants : de la question 2 à la question 6, ne répondait pas à la population sur laquelle a porté l'expérimentation. En effet la population ciblée était les enfants qui prenaient part à nos activités physiques et sportives de cette année; alors que les questions qui figuraient dans l'exemplaire du questionnaire des enfants s'adressaient à une masse d'enfants qui a eu à pratiquer déjà.

II.5. SOLUTIONS APPORTEES

Face à ces problèmes rencontrés, il nous fallait arrêter certaines mesures afin de pouvoir poursuivre objectivement notre étude. c'est ainsi que nous étions amenés à ne considérer que les questionnaires qui nous étaient revenus remplis tant chez les enfants que chez les parents.

Par la suite, il nous a fallu trouver une procédure qui nous permette de résoudre, le problème de l'identification du questionnaire du parent et du questionnaire de son propre enfant. Le système qui consistait à épingle ensemble les deux questionnaires, aussitôt leur récupération et à marquer derrière le questionnaire du parent le nom de son propre enfant, a été salutaire. Enfin nous avons pensé que la concordance de temps par rapport à la population sur laquelle l'étude a porté, ne pouvait constituer un grand obstacle à notre étude. C'est la raison pour laquelle, nous avons considéré que notre étude qui a effectivement porté sur un échantillon d'enfants inscrits aux A.P.S. dans les écoles de sport de l'INSEPS de cette année, pouvait être pris comme valable, bien que certaines questions aient été destinées à des enfants qui ont eu à pratiquer les années passées./

CHAPITRE IV

RESULTATS DE L'ENQUETE

ET

COMMENTAIRES DES TABLEAUX

***** *****

*

IV. RESULTATS DE L'ENQUETE ET COMMENTAIRES DES TABLEAUX

Le dépouillement des questionnaires a mis en évidence les résultats que nous avons, par champ de recherche, classés dans des tableaux. Cependant pour des fins de comparaison intra et inter-groupes de nos populations accessibles, nous avons d'une part conçu nos tableaux de façon semblable et, d'autre part transformé tous nos nombres en pourcentages correspondants.

Un souci de clarté a permis de mettre en dessous de chaque tableau présenté, le commentaire qui lui correspond. Nous tenons à préciser avant d'entrer dans le vif des commentaires de tableau, que le dépouillement a montré en outre, qu'au niveau des institutions scolaires, 61,3% de cette même population n'étaient inscrits à aucune école de sport de l'I.N.S.E.P.S. au moment où se déroulait l'expérimentation.

Pour la plus part, un manque d'information avait déterminé leur conduite. Cependant la 7^è question du questionnaire a permis de les recruter tous, à l'exception de quatre filles qui avaient des certificats de dispense aux activités physiques et sportives.

Par la suite, nous avons essayé d'orienter ces enfants vers nos différentes structures sportives, en fonction du choix du sport qu'ils voulaient pratiquer et en tenant compte de la distance qui sépare leur maison et le centre d'animation. C'est pourquoi nous considérons que toute la population d'enfants sur laquelle a porté l'expérimentation, appartient effectivement aux écoles de sport de l'I.N.S.E.P.S. ./

.../...

Tableau n° I : Résultats obtenus après la distribution du questionnaire au niveau des enfants et au niveau des parents.

Population d'enquête	Distribués	Récupérés	Perdus
au niveau des enfants	213	190	23
au niveau des parents	213	183	30
TOTAL	426	373	53

Tableau n° II : Résultats de la répartition des enfants selon qu'ils participent ou non aux compétitions de l'UASSU

N.T. = 190

	Effectifs	Pourcentages
enfants qui participent aux compétitions UASSU	23	12,1
enfants qui ne participent pas aux compétitions de l'UASSU	167	87,8
Total	190	100

L'U.A.S.S.U. est une organisation à tendance pluridisciplinaire. son orientation est de favoriser une pratique en masse de la population scolaire et universitaire en vue d'aboutir à l'émergence d'une élite.

.../...

Cependant le tableau n° II met en évidence un faible taux de participation des enfants de notre échantillon à ces compétitions. A quoi est dû ce fait ?

L'une des premières raisons est inhérente à la mauvaise organisation actuelle des compétitions de l'U.A.S.S.U., en vue du Festival National.

Il semblerait que certains enseignants, insouciants de la vocation de cette dite association s'adonnent à des manoeuvres frauduleuses. En effet, selon ces dires, ils ne respectent plus la pratique inter et intra-catégories : nous voyons des minimes jouer contre des binjamins, des cadets jouer contre des minimes et au sein d'une équipe cadette par exemple, il est possible d'y trouver des juniors. A partir de ce moment, les enseignants favorisent la pratique élitiste au détriment de la pratique de masse. A ce propos, Pape Lô note que : "Beaucoup (d'instituteurs) se préoccupe plus de voir leur équipe gagner, que de faire participer le plus grand nombre d'élèves" (1)

Ces raisons ont même poussé le chef d'établissement de la caserne Samba Diéry Diallo, indigné, à retirer volontairement ses équipes scolaires qui s'étaient engagées dans ces compétitions.

De même d'autres obstacles s'érigent contre une organisation saine des compétitions de l'U.A.S.S.U. :

au niveau élémentaire, c'est l'insuffisance des infrastructures liée au manque d'encadreurs sportifs qualifiés et la grande jeunesse des élèves. Alors qu'au niveau du secondaire, c'est un problème d'organisation pratique dans l'établissement et au niveau du bureau régional de l'U.A.S.S.U. . Toutes ces raisons ont fait que la participation des élèves à des activités qui leur étaient initialement destinées a fortement diminué en masse.

.../...

=====

(1) : Pape Lô : La pratique de L'E.P.S. et le choix d'un sport de compétition. (Page 15)

Tableau n° III : Résultats de la répartition des enfants selon qu'ils ont participé ou non aux A.P.S. de l'I.N.S.E.P.S.

N.T. 190

Structures Populations	Ecole de sport de foot-ball		Centre d'Athlétisme		Institutions scolaires		Total	Pourcenta- ge
	N	%	N	%	N	%		
Enfants qui participent	32	74,4	42	58,3	29	38,6	103	54,2
Enfants qui ne participent pas	11	25,5	30	41,6	46	61,3	87	45,7
Enfants qui participent cette année	43	100	72	100	75	100	190	100

Parmi cette foule de jeunes pratiquants, nous distinguons des enfants qui avaient participé à nos activités l'année dernière. La récompense reçue lors de la fête des écoles de sport semble constituer une source de motivation qui les pousse à nous revenir.

Il se pourrait aussi que les enfants reviennent pratiquer aux écoles de sport de l'I.N.S.E.P.S. parce que tout simplement un plus grand choix d'activités sportives leur est possible.

De même ils y bénéficient d'un encadrement matériel plus important. Mais également le type de relation qui lie l'enfant pratiquant et l'élève professeur est plus souple, comparé au type de rapport qui existe entre l'enfant et l'instituteur dans les activités de l'U.A.S.S.U. ou l'E.P.S. à l'école. Une autre raison qui les pousse à nous revenir pourrait être que la participation à l'équipe de l'U.A.S.S.U. suppose que l'on soit parmi les meilleurs de l'école.

Nous distinguons par la même occasion de nouvelles recrues qui sont moins nombreuses que les précédentes : environ 87 enfants soit 45,7%.

.../...

Le taux des nouveaux inscrits est surtout élevé au niveau des institutions scolaires, environ 61,3%

La première raison est qu'en général le chef d'établissement auquel se sont adressés les élèves professeurs de l'I.N.S.E.P.S., favorise la participation massive des enfants de son école au sein de nos activités. Ou bien les élèves recrutés au niveau des institutions scolaires étaient en classe d'examen (CM2). Donc après admission, ces derniers se retrouvent dans les lycées qui présentent d'autres réalités; (le nouvel emploi du temps uniquement peut faire obstacle à leur désir de nous revenir). Ainsi de nouveaux élèves viennent s'inscrire au niveau des écoles de sport.

La participation massive des enfants dans les A.P.S. de l'I.N.S.E.P.S. est aussi favorisée par le cachet non populaire de l'U.A.S.S.U. En effet l'U.A.S.S.U. ne favorise plus la participation massive des enfants au niveau de ses compétitions. De ce fait ces derniers, animés par le désir de jouer, s'orientent vers d'autres structures capables de les satisfaire. C'est le cas des écoles de sport de l'I.N.S.E.P.S.

A cet effet, Jacques Mantoy note que : "L'enfant a besoin de jouer, il faut lui donner les moyens de jouer : espace, temps, matériel, société d'autres enfants". (1)

En raison de ce recrutement massif et hétérogène, l'élève professeur éprouve quelques problèmes d'ordre pédagogiques; parmi ces problèmes, nous évoquons le plus crucial : celui qui est lié aux différences de niveau qui se distinguent dans un même groupe d'enfant.

(Nous vous rappelons que quatre enfants seulement de notre échantillon n'ont jamais été à l'école française).

.../...

=====

(1) : Jacques Mantoy : les 50 Mots clés de la psychologie de l'enfant.

Tableau n° IV : Répartition des enfants selon leur âge

N.T. 190

STRUCTURES AGE DES ENFANTS	ECOLE SPORT DE FOOT-BALL	ECOLE SPORT D'ATHLETISME	INSTITUTIONS SCOLAIRES	TOTAL	POURCENTAGE
	N	N	N		
[10 - 11 ans [0	30	0	30	15,7
[11 - 12 ans [3	18	10	31	16,3
[12 - 13 ans [12	16	28	56	29,4
[13 - 14 ans [13	7	25	45	23,6
[14 ans]	15	1	12	28	14,7

L'âge de l'enfant revêt une importance particulière en psychologie. Grâce à ce critère, les psychologues sont parvenus à déterminer les activités auxquelles s'inscrivent l'enfant et qui sont en rapport avec son âge.

Ainsi nous pouvons noter que la participation des 10 ans et 11 ans à nos activités, répond psychologiquement à leur besoin de prendre part à la vie de groupe. En effet, ces groupes que représentent nos écoles de sport, jouent un rôle indispensable qui forme l'enfant à la fois à l'esprit d'équipe et à la liberté. Et selon Jacques Mantoy : "l'importance de cette vie de groupe ne cesse de s'accroître pendant la fin de l'enfance et le début de l'adolescence". (1) Ce qui explique la participation massive des 12 ans et 13 ans au sein des écoles de sport de l'I.N.S.E.P.S.

Les 14 ans ne représentent que 14,7%, ils semblent gênés par leur grand gabarit. De même, les 10 ans sont gênés par leur petite taille.

.../...

(1) : Jacques Mantoy : Les 50 mots clés de la psychologie de l'enfant.

Il est important de noter à ce niveau que la différence de sexe ne se fait pas tellement distinguer au niveau des résultats des enfants, en dehors du foot-ball et des sports de combat.

Barbara Knapp note à cet effet que : "les intérêts et les activités des garçons et des filles sont probablement plus similaires entre 10 et 12 ans qu'à aucun autre moment de leur développement". (1)

.../...

(1) Barbara Knapp : Sport et motricité : l'acquisition de l'habileté motrice. (Page 121)

Tableau n° V : Répartition des enfants selon leur quartier d'origine.

N.T. 190

STRUCTURES QUARTIER D'ORIGINE	ECOLE DE SPORT DE FOOT-BALL	ECOLE DE SPORT D'ATHLETISME	INSTITUTIONS SCOLAIRES	TOTAL	POURCENTAGE
	N	N	N		
Médina	3	23	19	45	23,6
Gueule Tapée	21	1	0	22	11,5
Tilène	0	1	0	1	0,5
Camp Claudel militaire	2	0	0	2	1
Mermoz	1	0	0	1	0,5
Gibraltar	4	6	0	10	5,2
Gendarmerie Colobane	0	30	0	30	15,7
Usine Bène Tally	0	0	9	9	4,7
Usine Niary Tally	9	2	0	11	5,7
H.L.M.	0	5	39	44	23,1
Liberté IV	0	3	0	3	1,5
Cité Port	2	0	0	2	1
Grand-Yoff	0	0	2	2	1
Parcelles Assainies	0	1	1	2	1
Diamaguène	1	0	0	1	0,5
TOTAL	43	72	75	190	100

C'est un point qui mérite d'être étudié afin de déterminer les zones touchées par nos activités d'une part, d'autre part élaborer une politique d'expansion, en vue d'intéresser les zones non encore touchées ou moins sensibles à nos activités.

Ainsi nous distinguons une participation massive des enfants de la Médina et de la Gueule Tapée. L'existence de terrains vagues et l'influence des implantations sportives dans ces zones, semblent surtout favoriser la pratique sportive des jeunes.

Il existe en outre, des centres ouverts par les étudiants de l'I.N.S.E.P.S. dans certains quartiers de Dakar. Ces centres de quartiers favorisent une participation en masse des enfants issus de ces lieux ou aux environs. C'est le cas du quartier de H.L.M. et de la gendarmerie de Médina. Il est important de préciser que l'animation sportive au niveau de ces deux centres ouverts précités a lieu dans l'école du Quartier. Avec l'aval du Chef d'établissement qui couvre nos activités, l'utilisation des installations sportives de l'école est acquise (de même que) aussi le recrutement massif des élèves est chose aisée.

L'étude nous renseigne aussi sur le peu d'intérêt qu'affichent certains quartiers à l'endroit de nos activités. C'est le cas des quartiers de Mermoz, Tilène, Camp Claudel, Cité Port, Grand-Yoff, Diama-guène, Parcelles.

Pour ces quartiers, soit la sensibilisation y est insuffisante, soit il se pose un problème de distance pour les enfants qui y sont issus.

.../...

Tableau n° VI : Distribution de la population des parents selon leur degré de parenté avec l'enfant. N.T. 183

STRUCTURES	Père		Mère		Tuteur		Tutrice		Grand-frère		Grande Soeur		TOTAL	
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
Ecole de Sport de Foot-ball	17	40,4	5	11,9	8	19	1	2,3	9	21,4	2	4,7	42	22,9
Ecole de Sport d'Athlétisme	41	59,4	12	17,3	6	8,6	2	2,8	4	5,7	4	5,7	69	37,7
Institutions scolaires	41	56,9	10	13,8	9	12,5	5	6,9	3	4,1	4	5,5	72	39,3
Total.....	99	55	27	14,7	23	12,5	8	4,3	16	8,7	10	5,4	183	100

Selon Jacques Mantoy : "les influences de la famille s'exercent dans les domaines les plus variés et pendant tout le temps de la formation de l'enfant". (1)

Afin d'esquisser le rôle de la famille à cet égard, notre étude s'est chargée de voir si le lien de parenté influe sur la pratique de l'enfant inscrit à nos écoles de sport. L'étude a montré que les parents proches c'est-à-dire les pères et les mères sont plus permissifs que les parents lointains; c'est-à-dire les tuteurs et les tutrices. Ces derniers se préoccupent plus de la réussite scolaire de l'enfant qui leur a été confié plutôt que de sa réussite sportive.

Les résultats obtenus, ne nous permettent pas de dire que le degré de parenté influence la pratique sportive des enfants. Car en dehors de la manifestation des parents proches, les tuteurs et les tutrices prennent part modérément aux activités sportives de leurs enfants.

=====
 (1) : Jacques Mantoy : Les 50 mots clés de la psychologie. (Page 49)

Tableau n° VII : Répartition des parents (qui sont) au courant
ou non de l'existence des écoles de sport de
l'I.N.S.E.P.S. N.T. 183

EFFECTIFS POPULATION DES PARENTS	EFFECTIFS	POURCENTAGES
Parents qui sont au courant	80	43,7
Parents qui ne sont pas au courant	103	56,2
Total	183	100

La connaissance de nos écoles de sport par les parents peut impulser la pratique massive des enfants à ce niveau.

43,7% seulement de la population parentale sont au courant de l'existence des écoles de sport de l'I.N.S.E.P.S., contre 56,2% qui ne sont pas au courant.

Ces résultats nous permettent de dire que les écoles de sport de l'I.N.S.E.P.S. sont encore mal connues auprès des parents des enfants. Fort de cet enseignement, nous pouvons nous permettre d'avancer, cependant avec réserve, que les parents ne sont pas impliqués dans les activités de leurs enfants inscrits à nos écoles de sport parceque n'étant pas au courant de l'existence de ces dites écoles.

.../...

Tableau n° VIII : Distribution des parents face à la pratique des A.P.S. de leurs enfants au niveau des structures comme :

STRUCTURES	L'ECOLE	ECOLE DE SPORT D'UN CLUB	AUTRES CHOIX
EFFECTIFS			
Effectifs	137	93	38
Pourcentage	78,8	50,8	20,7

Les A.P.S. sont indispensables pour une bonne éducation de l'enfant. Certains parents avertis de ce fait orientent ou acceptent l'évolution de leurs enfants au niveau des structures sportives.

Ainsi la pratique sportive dans le cadre de l'école est cautionnée par 78,8% des parents. Il semble selon ces derniers que la pratique au sein de l'institution scolaire ne peut apporter que des bienfaits à l'enfant. Par contre 50,8% des parents acceptent la pratique de leurs enfants au sein de clubs de fédérations.

En effet, pour certains parents le sport génère aujourd'hui une réussite sociale. De ce fait il faut permettre à l'enfant de suivre une éducation sportive à bas âge en le mettant dans une école de sport de club. Ce qui peut lui assurer une formation continue pouvant aboutir à une pratique professionnelle au sein de l'élite.

Et enfin les 20,7% de la population parentale, sont d'accord pour que leurs enfants pratiquent soit à tous les niveaux; soit uniquement au sein du club du quartier, ou partout.

Parmi eux, nous pouvons distinguer les parents qui se soucient peu des activités de leurs enfants.

.../...

Tableau n° IX : Répartition des parents selon qu'ils présentent un avis favorable (ou non) à la pratique des A.P.S. de leurs enfants dans le cadre des écoles de sport de l'I.N.S.E.P.S. N.T. 183

MILIEUX PARENTS	ECOLE DE SPORT DE FOOT-BALL	ECOLE DE SPORT D'ATHLETISME	INSTITUTIONS SCOLAIRES	TOTAL
Parents favorables	39	61	62	162
Parents non favorables	3	8	10	21
Total	42	69	72	183

Parents favorables	92,8	88,4	86,1	88,5
Parents non favorables	7,1	11,5	13,	11,4
Total	100			

Tableau des pourcentages

Les A.P.S. dans le cadre des écoles de sport de l'I.N.S.E.P.S. gagneraient plus en popularité si les parents avaient favorisé dans ce sens, la participation des enfants.

Ainsi notre étude a montré que 88,5% soit un total de 162 parents présentent un avis favorable à la participation de leurs enfants à nos activités.

Selon certains parents, la connaissance des structures de l'I.N.S.E.P.S. a motivé leur choix, alors que pour d'autres, ils acceptent uniquement pour que leurs enfants puissent s'occuper le mercredi.

L'étude a fait état aussi de 11,4% de parents réticents à la participation de leurs enfants dans nos activités, ceci pour plusieurs raisons :

.../...

- Pour certains parents, la pratique sportive perturbe la vie scolaire de leurs enfants.
- Pour d'autres, ils reconnaissent certes la valeur de la pratique liée au développement de l'enfant, mais ils soutiennent que la rencontre des enfants au niveau des écoles de sport de l'I.N.S.E.P.S. favorise une mauvaise fréquentation; c'est pourquoi ils sont sceptiques.
- Certains parents aussi ^{évoquent} le problème de distance, qui entrave la participation de leurs enfants au sein de nos écoles de sport.

A titre de comparaison, on note une grande différence entre le taux de parents qui est au courant de l'existence des écoles de sport de l'I.N.S.E.P.S. : 43,7% (Conf. Tableau n°VII) et le taux de parents favorables à la participation de leurs enfants à nos activités : 88,5%.

On pourrait en conclure que, malgré le manque d'information à l'endroit des écoles de sport de l'I.N.S.E.P.S., les parents sont généralement favorables à la participation de leurs enfants au sein de nos structures.

.../...

Tableau n°X : Attitude des parents face à la pratique des A.P.S. de leurs enfants dans le cadre des écoles de sport de l'I.N.S.E.P.S.

Problème du suivi à travers le questionnaire des enfants.

Parents Structures	Les parents qui :											
	Sont au courant de la pratique de leurs enfants			encouragent leurs enfants			achètent des équipements sportifs			vont sur le terrain d'entraînement de leurs enfants		
	OUI		NON	OUI		NON	OUI		NON	OUI		
	n	%		n	%		n	%		n	%	
Ecole de sport Foot-ball	30	69,7	13	19	44,1	24	16	37,2	27	4	9,3	39
Ecole de sport d'athlétisme	41	56,9	31	35	48,6	37	37	51,3	35	6	8,3	66
Institutions scolaires	28	37,3	47	20	26,6	55	11	14,6	64	5	6,6	70
Total	99	52,1	91	74	38,9	116	64	33,6	126	15	7,8	175
TOTAL	190											

Le problème du suivi des enfants au niveau des écoles de sport reste le point brûlant qui mérite d'être soulevé. En effet selon Marc Désiré Colly: "les parents suivent rarement de près les loisirs de leurs enfants dès l'instant où ceux-ci n'empiètent pas sur la morale du groupe et ne les empêchent pas d'exécuter les tâches qu'ils leur confient". (1) Mieux encore Marcel Dugrand note que : "A l'école de sport, le phénomène est encore plus évident, tant il est vrai que les activités physiques et sportives sont "occupation de gosses" selon l'image-rie populaire. (2)

Ceci explique le fort pourcentage de parents qui ne sont même pas au courant que les enfants participent à nos activités : 47,9%. Cependant il semblerait que certains enfants, s'inscrivent à nos écoles de sport à l'insu de leurs parents. Il est opportun de noter que les parents qui ignorent les A.P.S. de leurs enfants ou qui y sont indifférents, ne peuvent pas afficher un suivi

.../...

- (1) : Marc Désiré Colly : Etude comparative de l'origine sociale du footballeur du (de la) basketeur (euse) sénégalais d'élite. (P.24)
 (2) : Marcel Dugrand : Approches théorique, expérimentale et clinique de l'enseignement du foot-ball . (Page 136)

Constant quant à la pratique physique de ce dernier. Les incitations à la pratique venant des parents sont choses rares, comme en témoignent les résultats du tableau X. Ces incitations peuvent être d'ordre moral (encouragement), d'ordre matériel (achat d'équipements sportifs) ou peuvent amener le parent à descendre sur le terrain d'entraînement de son enfant.

A l'issue de ces résultats, il semblerait que le problème du suivi des enfants au niveau des écoles de sport de l'I.N.S.E.P.S. ne soit pas massif.

Pour beaucoup de parents, ces activités sont considérées comme normales", ce qui attire rarement leur attention.

.../...

Tableau n° XI : Répartition des parents selon la profession
(qu'ils exercent) N.T. 183.

STRUCTURES PROFESSION	Ecole de sport Foot-ball	Ecole de sport d'athlétisme	Institut° Scolaires	Total	%
Entrepreneur, Inspecteur Administrateur Civil, Magistrat, Ingénieur, officier Architecte,, Contrôleur technique, Directeur de Société, Gouverneur en retraite, Ambassadeur en retraite	N	N	N		
	2	7	5	14	7,6
Agent d'administration Employé des Postes, Secrétaire Infirmier, Transitaire	7	14	36	57	31,1
Militaire, Policier, Gendarme, douanier, Marin	1	20	3	24	13,1
Commis, Planton, Chauffeur, Ouvrier, Mécanicien, Maçon, Tailleur, Menuisier, Bijoutier, Commerçant, Boucher, Magasinier, Ménagère, Pêcheur, Réparateur radio	23	21	21	65	35,5
Etudiant (e) - Elève	9	7	7	23	12,5
Total	42	69	72	183	100

A travers ce tableau, nous remarquons que la majorité des enfants qui prennent part aux A.P.S. de l'I.N.S.E.P.S. est issue de famille à revenus modestes. En effet 7,6 % seulement de la population représentent des parents aisés alors que les parents à revenus modestes représentent 92,4%.

Ceci peut expliquer en partie, le manque de suivi surtout financier affiché par certains parents à l'endroit de la pratique sportive de leurs enfants. (Cf Tableau X)

.../...

IV.1. CONCLUSION PARTIELLE

Pour récapituler, nous remarquons d'abord une participation massive des enfants aux différentes activités sportives, organisées au sein des écoles de sport de l'I.N.S.E.P.S. (Cf. Tableau n°III). Par la suite il apparait que beaucoup de parents ne sont pas au courant de l'existence des écoles de sport de l'I.N.S.E.P.S. (Cf. Tableau n°VII).

Donc leur implication dans les pratiques sportives au niveau de ce cadre, semble incertain. De même le statut socio-professionnel modeste de beaucoup d'entre eux diminue leur possibilité ou leur désir d'assurer le suivi, de leurs enfants à ce niveau. (Cf. Tableau n°XI).

Et enfin, le questionnaire a montré que beaucoup de parents sont en général favorables à la pratique des A.P.S. de leurs enfants, dans le cadre de l'I.N.S.E.P.S.; bien que ces derniers ignorent, pour la plupart, tout de l'I.N.S.E.P.S.

À la lumière de cette analyse donc, nous pouvons avancer que les parents ne sont pas impliqués dans la pratique des A.P.S. de leurs enfants au sein de l'I.N.S.E.P.S. Et pourtant la participation de ces derniers à ces dites écoles de sport est massive.

.../...

IV.2. PERSPECTIVES

Avant de nous lancer dans les propositions, il serait intéressant d'ouvrir une petite parenthèse par rapport à une analyse de la non implication des parents, dans le contexte sociologique sénégalais. A ce niveau, faudrait-il parler réellement de non implication ou bien y'a-t-il des nuances à apporter par rapport à une étude scientifique (le questionnaire) qui demande une certaine prudence au niveau des réponses apportées.

En effet, contrairement à la société occidentale qui prend en compte, s'intéresse et organise les activités de l'enfant (achats de jouets, aménagement des structures, d'espaces spécialement conçus pour le jeu ou les activités des enfants), la société traditionnelle sénégalaise, elle reconnaît l'importance du jeu, des activités de l'enfant mais ne les organise pas. Elle les accepte tout juste ou les tolère. Dès lors il s'avère que les parents peuvent s'intéresser aux A.P.S. de leurs enfants sans le manifester ou sans pouvoir le manifester (manque de temps, manque de moyens financiers). Certains parents traditionalistes peuvent trouver puéril de s'occuper des activités de leurs enfants (Cf. Etude sociologique). Par contre d'autres ont des réactions mitigées, partagés entre la société dans laquelle ils ont évolué et les exigences, le harcèlement des modèles modernes de civilisation véhiculés à tous les niveaux dans la société sénégalaise d'aujourd'hui.

Considérant l'étude scientifique il ressort que le principal problème auquel se sont confrontés aussi bien les enfants que les parents, tourne autour du manque d'information éprouvé par les uns et les autres par rapport aux écoles de sport de l'I.N.S.E.P.S. Selon l'avis de beaucoup de parents, les écoles de sport de l'I.N.S.E.P.S. seraient mieux fréquentées par les enfants si elles étaient connues de la population dakaroise.

L'autre obstacle notable au niveau des zones non encore touchées par nos activités est la distance plus ou moins éloignée qui sépare la maison de l'enfant de son lieu de pratique.

Ces facteurs cruciaux évoqués ont été les principales limites relatives à la participation des enfants aux écoles de sport de l'INSEPS d'une part et à l'implication de leurs parents dans leur A.P.S. d'autre part.

Dans un double souci de voir les parents s'impliquer et les enfants participer en masse aux A.P.S. de l'I.N.S.E.P.S., nous orienterons essentiellement nos propositions vers deux directions :

- au niveau de l'enfant d'abord
- par la suite au niveau des parents

IV.2.1. - AU NIVEAU DE L'ENFANT

L'enfant constitue avant tout l'être à éduquer à travers ces activités sportives. En cela il devient un élément indispensable sans lequel la vulgarisation du sport au niveau des petites catégories ne peut s'opérer.

De ce fait, l'important à partir de ce moment sera d'aller vers lui afin de l'informer et de le sensibiliser sur ce qui se fait au niveau des écoles de sport.

Dés lors il revient à l'I.N.S.E.P.S. :

- 1°/ - d'orienter encore son action sur le maximum d'établissements scolaires de la région.

En effet, jusqu'à maintenant, les écoles de sport de l'I.N.S.E.P.S. n'étaient ouvertes que dans quelques établissements scolaires de la région (Médina, HLM IV E, l'école de la caserne Samba Diéry Diallo, Liberté VI, école Paille d'Arachide, Notre Dame du Liban). A présent le Ministère de la Jeunesse et des Sports en collaboration avec le Ministère de l'éducation nationale, devrait pouvoir étendre les écoles de sport de l'I.N.S.E.P.S. au niveau de tous les établissements publics de Dakar.

Ainsi, à l'image de la pédagogie pratique dirigée par les élèves professeurs de 5ème année dans les établissements secondaires de Dakar les étudiants de la 1ère, 2ème, 3ème, 4ème année de l'I.N.S.E.P.S. devraient également être affectés, chaque mercredi, dans les établissements primaires en vue d'y développer les A.P.S. et prendre l'entraînement des équipes de l'U.A.S.S.U. en main.

Cette proposition si elle est rendue opérationnelle, peut aider les étudiants de premier cycle de l'I.N.S.E.P.S. qui, jusqu'à présent, entre un peu tard dans la pédagogie pratique. (La pédagogie pratique à L'INSEPS débute à partir du second cycle avec l'animation sportive). De même les instituteurs qui travailleraient avec les étudiants au niveau des établissements scolaires pourraient bénéficier de l'aide apportée par les élèves professeurs pour parfaire leur formation pratique sur l'E.P.S.

2°/ - D'ouvrir des centres d'animation sportive au niveau des quartiers où il n'en existe pas encore et dont l'étude en a cité quelques uns. (Cf. Tableau n°V)

Il s'agit surtout des quartiers très distants de l'I.N.S.E.P.S. A ce niveau l'I.N.S.E.P.S. pourrait obliger les élèves professeurs habitant ces quartiers ou les environs à y ouvrir des centres d'animation. Ces étudiants chercheraient avec l'appui de leur conseiller pédagogique, à développer les A.P.S.. dans ces zones en intéressant le maximum d'enfants : apport de matériels sportifs pouvant donner à l'enfant l'envie de pratiquer, aménagement du lieu de pratique, proposer des activités attrayantes pour l'enfant.

3°/ - de maintenir les centres d'animation déjà existants en cherchant à les redynamiser chaque année.

Pour cette dernière proposition émise au niveau des enfants, l'aspect motivationnel doit occuper une importance de premier plan. Ainsi les activités physiques qui seront proposées à l'enfant, devraient répondre d'avantage à ses aspirations ludiques (certes, c'est le cas me direz-vous, cependant il faudrait chercher encore à parfaire cet aspect très important). De même l'apport matériel à la fête des écoles de sport devrait être plus "substantiel" : en effet l'enfant qui rentre chez lui avec un cadeau de valeur inciterait peut-être sa famille à s'intéresser d'avantage à ce qu'il fait. A ce niveau la sponsorship semble nécessaire. De ce fait l'I.N.S.E.P.S. doit chaque fois solliciter les sociétés de la place pour habiller les enfants et leur fournir de petits cadeaux.

IV.2.2. - AU NIVEAU DES PARENTS

Ces derniers constituent les premiers agents de socialisation, susceptibles d'exercer une forte influence sur l'enfant. A cet effet, pour les sensibiliser sur les écoles de sport, l'I.N.S.E.P.S. doit s'engager dans une politique d'information afin de pallier à la méconnaissance de ses structures. Les moyens dont il dispose sont :

1°/ - la télévision qui en dehors du message diffusé, produit également des images qui peuvent toucher, même la population analphabète. Là aussi, le Ministère de la Jeunesse et des sports devrait tout faire pour disposer d'une émission télévisée qui porte sur les écoles de sport. Le Ministère de la Jeunesse et des Sports devrait profiter de l'émission télévisée du Ministère de l'Education National "Fenêtre sur l'éducation" pour montrer des images sur les écoles de sport de l'I.N.S.E.P.S. .

Il devrait aussi bénéficier de ses propres émissions sportives télévisées; "télé sport", "activités physiques d'entretien" pour projeter également quelques images sur les écoles de sport de l'I.N.S.E.P.S.

- 3°/ - des articles (portant sur l'I.N.S.E.P.S. et sur ces A.P.S. dans les écoles de sport) devraient voir le jour. Par exemple le quotidien "Le soleil" devrait faire périodiquement des comptes rendus sur les A.P.S. dans les écoles de sport.
- 4°/ - des lettres adressées aux parents afin de les informer sur la participation de leurs enfants au sein de nos écoles de sport.
- 5°/ - des convocations pour les parents : durant une réunion en début d'année, les parents devraient être informés et sensibilisés sur ce qui se fait au niveau des écoles de sport et sur les bienfaits qu'une telle pratique peut engendrer pour le développement de l'enfant.
- 6°/ - des lettres d'invitation pour les parents lors de la fête des écoles de sport.

L'opérationnalisation de ces perspectives, si elle est entreprise, pourrait sans nul doute toucher beaucoup de parents et engendrer une extension des écoles de sport de l'I.N.S.E.P.S. à travers toute la région de Dakar.

.../...

CONCLUSION GENERALE

=====

Le sport constitue de nos jours, un phénomène social incontestable. Sa promotion en tant que facteur important de développement humain est à présent encouragée et soutenue par beaucoup de pays.

Dans cette optique, le Sénégal à travers sa nouvelle réforme de la politique sportive initiée par Monsieur François BOB en 1984, envisage de développer la pratique de masse afin de déboucher sur une pratique d'élite.

Dés lors, les différentes structures de formation du pays cherchent à conjuguer leurs efforts dans la politique d'encadrement de la jeunesse sportive sénégalaise. C'est dans ce contexte que doit être conçue l'entreprise de l'I.N.S.E.P.S. à travers ses écoles de sport. En effet en dehors de sa vocation première qui est de produire des professeurs d'E.P.S. entre autres, l'I.N.S.E.P.S. participe également à la politique sportive de masse par le biais de ses écoles de sport.

A partir de ce moment, il a semblé important d'analyser ne serait ce qu'au niveau de Dakar, la part de responsabilité des parents dans la politique de développement de la pratique sportive au niveau des jeunes, envisagée par l'I.N.S.E.P.S.

Les résultats analysés de l'enquête nous on conduit à la conclusion suivante : les parents ne sont pas impliqués dans les A.P.S. de leurs enfants au niveau des écoles de sport de l'I.N.S.E.P.S. et pourtant la participation de ces derniers à ces dites écoles est massive. L'autre fait notable révélé par l'étude, est que beaucoup de parents méconnaissent l'I.N.S.E.P.S. ce qui justifie en partie le manque de suivi de la pratique sportive chez certains parents. De même le statut socio-professionnel modeste semble constituer un facteur de non implication du parent dans la pratique de son enfant.

Ainsi après le "diagnostic" de l'étude, l'analyse des résultats obtenus par rapport au contexte sociologique africain en général et sénégalais en particulier a été jugée nécessaire.

.../...

A ce niveau la non implication des parents semble liée en partie à un mode de pensée traditionnaliste : en Afrique traditionnelle, les parents ne prenaient pas part dans les activités des enfants. Ces constats, bien qu'ils ne demeurent pas les seuls points révélés par l'étude, semblent cependant les plus dignes d'intérêt.

Ainsi, pour sensibiliser le maximum de parents sur la pratique des A.P.S. de leurs enfants au niveau des écoles de sport de l'INSEPS, et obtenir leur participation active dans ce sens, il faudrait que le Ministère de la Jeunesse et des Sports s'engage en priorité dans une campagne d'information visant à faire connaître l'I.N.S.E.P.S. (Cf. partie sur les perspectives)

Il s'avère également que les écoles de sport de l'I.N.S.E.P.S. pourraient être élargies à un maximum d'établissements scolaires de la région de Dakar. De même la sponsorisation, assurée par les sociétés de la place lors de la fête des écoles de sport, pourrait constituer un impératif contribuant à motiver les enfants dans leur participation.

La réalisation des propositions de l'étude ne demande aucune dépense financière; par contre elle requiert que le M.J.S. engage une politique de concertation avec les différents ministères de tutelle; à savoir le Ministère de la Communication et le Ministère de l'éducation nationale.

Jusqu'ici nous n'avons recensé aucun ouvrage dans le domaine de la sociologie du sport s'intéressant au problème complexe de l'implication des parents dans les A.P.S. de leurs enfants au Sénégal. Ceci ne voudrait pas dire que nos conclusions devraient être partagées, d'ailleurs nous souhaiterions qu'elles soient contestées afin de pouvoir instaurer un dialogue fructueux dans un domaine aussi essentiel que la sociologie du sport.

A N N E X E S
=====

=====

=====

=====

=====

====

====

==

=

LISTE DES ABREVIATIONS UTILISEES

=====
=====
=====
=====
====

- A.P.S. : Activités physiques et sportives.
- I.N.S.E.P.S. : Institut National Supérieure de l'éducation populaire et du sport.
- E.P.S. : Education Physique et Sportive.
- U.A.S.S.U. : Union des Associations Sportives Scolaires et Universitaires.
- N.T. : Nombre total.
- N : Effectif total.
- n : Effectif.
- % : Pourcentage.
- CM2 : Cours Moyen deuxième année.
- CE2 : Cours élémentaire deuxième année.
- H.L.M. : Habitations à Loyer Modéré.
- C.N.E.P.S. : Centre National d'éducation Physique et Sportive.
- M.J.S. : Ministère de la Jeunesse et du Sport.

MINISTERE DE LA JEUNESSE

ET DES SPORTS

INSTITUT NATIONAL SUPERIEUR
DE L'EDUCATION POPULAIRE
ET DU SPORT

ECOLE DES SPORTS

=====

A U T O R I S A T I O N

=====

Je soussigné : NOM : _____

Prénoms : _____

Adresse : _____

autorise mon fils, ma fille (1)

NOM : _____

Prénoms : _____

Classe : _____

Ecole : _____

à participer aux activités de l'école du sport de _____ (2)

de l'Institut national supérieur de l'Education Populaire et

du sport (I.N.S.E.P.S.) au Stade Iba Mar DIOP,

au Stade Demba DIOP (3)

Dakar, le _____

(Signature)

- (1,3) : Rayer la mention inutile.

- (2) : Préciser le Sport.

Ministère de la Jeunesse
et du Sport

=====
Institut National Supérieur
de l'Education Populaire et
du Sport.
(I.N.S.E.P.S.)

=====
Questionnaire d'enquête
pour un mémoire de maîtrise
es staps
=====

Enfants âgés de 10 à 14 ans

Prénom et Nom :

Age : masculin

Sexe : féminin

Classe fréquentée :

quartier :

1/ Participez-vous aux compétitions U.A.S.S.U. ? Oui non

Si oui dans quelle discipline ?.....

Si non pourquoi ? (refus du parent
(manque de motivation
(autres raisons

2/ Aviez-vous été inscrit dans une école de sport de l'I.N.S.E.P.S.?

Oui non

-Si oui dans quelle discipline ?.....

-Si non pourquoi ? (j'ai été inscrit dans une autre école de sport
(refus du parent
(autres raisons :.....

3/ Votre parent était-il au courant que vous étiez inscrit dans une école de Sport ? OUI NON

4/ Vous encourageait-il dans votre pratique ? OUI NON

5/ Vous achetait-il des équipements sportifs? OUI NON

6/ Votre père venait-il vous voir souvent à l'entraînement ?..... OUI NON

7/ Envisagez-vous de vous inscrire cette année ?..... OUI NON

INSTITUT NATIONAL SUPERIEUR DE
L'EDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT
(I.N.S.E.P.S.)

QUESTIONNAIRE D'ENQUETE POUR
UN MEMOIRE DE MAITRISE ES
STAPS

CHER PARENT

Dans le cadre de la réalisation d'un mémoire de maîtrise es sciences et techniques des activités physiques et sportives, nous sommes amenés à vous soumettre ce questionnaire.

Son objectif est de permettre une meilleure connaissance de l'implication des parents dans les activités physiques et sportives de leurs enfants.

Toutes les réponses obtenues seront tenues secrètes et ne seront exploitées que dans le cadre de ce mémoire;

Nous vous serions reconnaissant de bien vouloir y répondre avec la plus grande franchise même si votre avis n'est pas favorable à la pratique des activités physiques et sportives de vos enfants.

Dans l'attente d'une suite favorable, Veuillez accepter l'expression de notre *Grasitudi*

Merci d'avance

ABDOU SALAM LAM
Elève professeur en 4^o année
à l'I.N.S.E.P.S. de Dakar

=====

PRENOMS ET NOM :

AGE :

SEXE : MASCULIN

FEMININ

QUARTIER :

NOMBRE D'ENFANTS :

PROFESSION :

=====

Veillez cocher la case correspondante à la réponse choisie

1/ Degré de parenté avec l'enfant X :

Père Mère Tuteur Tutrice Grand-frère
Grande-Sœur

2/ Quel est votre niveau d'instruction ?

C.E.P.F. D.F.E.M. BAC Licence Maîtrise Doctorat

Autres réponses :.....

3/ Quelle est votre religion ?.....

4/ Aimez-vous le sport ? OUI NON

5/ L'avez-vous déjà pratiqué ?..... OUI NON

6/ Acceptez-vous que votre enfant pratique un sport ?... OUI NON

- a) à l'école
- b) en dehors de l'école
- c) autres choix

7/ l'encouragez-vous dans cette voie ? OUI NON

8/ Allez-vous souvent lui rendre visite à son lieu d'entraînement ?
OUI NON

9/ Connaissez-vous son ou ses encadreurs ? OUI NON

10/ Lui achetez-vous des équipements sportifs ? OUI NON

11/ Répondriez-vous à une invitation de son ou ses encadreurs ?
OUI NON

12/ Connaissez -vous des structures sportives sérieuses qui encadrent les enfants ? OUI NON

Si oui citez en 1 ou 2

- 1.....
- 2.....

13/ Si votre enfant a une mauvaise note en éducation physique le réprimandez-vous ? OUI NON

14/ Si votre enfant a une mauvaise note dans les autres matières le réprimandez-vous ? OUI NON

14/ Pensez-vous que les activités physiques et sportives pour l'épanouissement de votre enfant soient :

- a) indispensable
- b) non indispensable
- c) source de perturbation

16/ Etes-vous favorable à la pratique des activités physiques et sportives dans le cadre des écoles de sports de l'Institut national supérieur d'éducation populaire et sportive (I.N.S.E.P.S.) ?

OUI NON

Si non raisons succinctes :.....
.....
.....
.....
.....

BIBLIOGRAPHIE

=====

I - OUVRAGES

1. ARNAUD Pierre et BROYER Gérard : - "La psychopédagogie des activités physiques et sportives".
Toulouse -Edition Edouard Privat
418 Pages
2. COLY Désiré Marc : - "Etude comparative de l'origine sociale du foot-balleur et du (de la) basketteur (euse) Sénégalais d'élite".
INSEPS. Dakar. Mémoire de maîtrise Es Sciences et techniques de l'activité physique et sportive. 1986. 42 Pages.
3. DUGRAND Marcel : - "Approches théorique, expérimentale et clinique de l'enseignement du foot-ball. Exemple du Sénégal".
Université de Caen. Thèse pour le Doctorat de 3ème cycle. 1985.
424 Pages
4. KNAPP Barbara : - "Sport et Motricité. L'acquisition de l'habileté motrice".
Paris. Edition : Vigot Frères,
1975
228 Pages.
5. Lô Pape : - "La pratique de l'E.P.S. et le choix d'un sport de compétition".
I.N.S.E.P.S. Dakar. Mémoire de maîtrise Es Sciences et techniques de l'activité physique et sportive. 1986
42 Pages.

6. MONSEILLER Alain :
- "La formation des professeurs d'éducation physique et sportive au Sénégal".
Université de Lyon II. Thèse de Doctorat de 3ème cycle en sciences de l'éducation. 1984/85
221 Pages.
7. MBODJ Gora :
- "Place des activités ludomotrices de tradition dans l'éducation des conduites motrices à l'école élémentaire sénégalaise".
Université de Toulouse le Mirail.
Thèse pour le Doctorat de 3ème cycle. 1981 321 Pages.
8. MANTOY Jacques :
- "Les⁵⁰ mots clés de la psychologie de l'enfant".
Toulouse. Edition : Edouard Privat
1971. 153 Pages.
9. POROT MAURICE :
- "L'enfant et les relations familiales".
France. Collection P.U.F.
8ème édition, 1979 276 Pages.

II - DIVERS :

1. CLARYSSE François :
- Article "présentation de l'animation sportive" 10 Pages
2. DIOP Guibril :
- Propos recueillis dans le "Soleil"
du Vendredi 23/05/1986 20 pages
3. DAVAU Maurice, COHEN Marcel,
LALLEMAND Maurice :
- "Le dictionnaire du Français vivant". Paris, Bruxelles,
Montréal 1338 pages

4. SAMB Amar :

- "Note africaine n°136". Revue
périodique de l'IFAN Dakar.
Octobre 1972 123 pages

5.

- "Recueil des textes réglementaires
relatifs à l'E.P.S."
M.J.S. (Instructions officielles)
94 pages

